Bulletin du Conseil communal N° 4 Lausanne

Séance du 6 octobre 2015 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance	dп	6	octob	٦r۵	20	11	5
Seame		()	COLL COL	\mathcal{L}	_ / \ I)

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 octobre 2015, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de M. Yvan Salzmann, président

Sommaire

Deuxième partie	.619
Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? »	
Développement polycopié	.619
Discussion préalable	.620
Communications – Dépôts	
Pétition de M ^{me} Sandrine Maréchal (4845 signatures) : « Afin de permettre à M ^{me} Fanja Maréchal de continuer l'exploitation du Carrousel d'Ouchy »	.621
Postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres »	.621
Postulat de M. Philippe Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances »	
Postulat de M ^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Un hommage à M ^{me} Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance »	.622
Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »	.622
Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)	.622
Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétonspendulaires à la place de la gare »	
Développement polycopié	.622
Réponse polycopiée de la Municipalité	.623
Discussion	.625
Interpellation de M ^{me} Myrèle Knecht: « La Fondation City management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la Ville de Lausanne, tel qu'il se pose	
actuellement?»	
	.626
actuellement?»	
actuellement ? » Développement polycopié	.627
actuellement ? » Développement polycopié Réponse polycopiée de la Municipalité	.627
actuellement ? » Développement polycopié Réponse polycopiée de la Municipalité Discussion	.627 .635
actuellement ? » Développement polycopié	.627 .635

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? »	
Développement polycopié	642
Réponse polycopiée de la Municipalité	643
Discussion	646
Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise »	
Développement polycopié	647
Réponse polycopiée de la Municipalité	647
Discussion	651
Interpellation urgente de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Ecole de l'Eglantine : Pour une consultation effective des utilisateurs des lieux »	
Développement polycopié	655
Discussion	656
Réponse de la Municipalité	656
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Musée de l'immigration et atelier <i>Casa Mundo</i> : quelles perspectives ? »	
Développement polycopié	661
Réponse polycopiée de la Municipalité	661
Discussion	664
Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du bourbier »	
Rapport	665
Discussion	667
Communication	
Clôture de la séance	671
Annexe	
Liste des membres du Conseil communal de Lausanne. Etat au 7 octobre 2015	672

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Valentin Christe, Nicole Graber, Albert Graf, Claude Nicole Grin, Pierre-Antoine Hildbrand, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Klunge Henri, Evelyne Knecht, Françoise Longchamp, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Jacques Pernet, Janine Resplendino, Sandrine Schlienger, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Georges-André Clerc, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, André Mach, Maurice Moreno, Pierre Oberson, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres présents72Membres absents excusés17Membres absents non excusés11Effectif actuel100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? »

Développement polycopié

La Stratégie énergétique 2050 de la Suisse présage la nécessité d'une transformation radicale du système énergétique qui implique une plus forte production d'énergie renouvelable (vent, biomasse, solaire). Plusieurs initiatives ont été déposées à ce sujet dont la plus récente de notre collègue Y. Ferrari¹.

Si le volet « production renouvelable d'énergie » est fondamental, c'est aujourd'hui « l'utilisation rationnelle » qui semble orpheline. En effet, on installe en priorité des couples panneau photovoltaïque-onduleur pour injecter du courant alternatif dans le réseau. En somme, on vise le changement de paradigme du côté production en utilisant les « vieilles » infrastructures de distribution de l'autre. Or, le défi est justement de penser la stratégie énergétique de manière transversale et globale.

Si on fait un rapide tour de nos maisons, on s'aperçoit que pratiquement tout l'équipement électrique fonctionne au courant continu : téléviseur, stéréo, matériel informatique – ordinateur, imprimantes, tablette téléphone – (ils marchent avec des transformateurs internes ou externes). Les nouvelles lampes économiques pourraient très bien se passer du courant alternatif domestique. Mais également tous les appareils dotés d'un moteur – réfrigérateur, aspirateur,... – ou de fils chauffants – grille-pain, cuisinières, fers à repasser,...)².

Certes, le courant alternatif a ses avantages³, notamment le transport de l'énergie des sites de production de masse (centrales hydroélectriques, à gaz, à charbon, ou nucléaires) vers les sites de son utilisation, industriels et domestiques. Mais transformation de puissance et transport signifient perte assez conséquente. Un seul exemple : transformer du courant continu généré par un panneau solaire en courant alternatif pour l'injecter dans le réseau

¹ Postulat de Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL – Un pas vers la société à 2'000 W », déposé le 12 janvier 2015.

² « Réseau électrique basse tension à courant continu : étude du passage d'un environnement AC à un environnement DC à l'échelle domestique », M. Haraz, J. Boix, Bulletin SEV/AES (electrosuisse), 8/2014, p. 1-4.

³ Il peut notamment voir ses caractéristiques (tension et intensité) modifiées par un transformateur à enroulements. Grâce au transformateur, le courant transporté par des réseaux de distribution haute tension étant plus faible, les pertes par effet Joule sont réduites, pour la même puissance instantanée transportée.

puis à nouveau en courant continu pour alimenter nos équipements domestiques correspond à une perte de 8 %!

On peut par contre parier que dans un futur proche, des ressources premières plus rares et chères imposeront des économies. Avec la Stratégie 2050 et son postulat d'une plus forte production d'énergie renouvelable (vent, biomasse, solaire) signifie également la production de proximité. Et la multiplication des sites et la proximité ne nécessitent pas de lignes de très haute tension qui véhiculent l'énergie.

On peut objecter que la production renouvelable est fluctuante (il faut du soleil, du vent) et que la sécurité de l'approvisionnement implique justement des sites de production de masse. Certes, mais il y a des solutions intermédiaires, par exemple, par le stockage domestique de l'énergie produite sur site (toiture, façade,...) dans des batteries. Par ailleurs, des kits sont d'ores et déjà disponibles pour des capacités de stockage unitaires d'env. $10kWh^4$ pour quelques milliers de frs. Des solutions à échelle communautaire sont également disponibles.⁵

La Ville de Lausanne, par les Services industriels (SiL), dispose d'un solide atout qui lui assure des revenus importants comparables à ceux que la Ville prélève en impôts divers. Bien que fondés il y a deux siècles, les SiL se sont continuellement adaptés aux nouvelles technologies et aux attentes de leur clientèle.

Dans cette vision, le postulat demande à la Ville d'étudier la possibilité, notamment dans le cadre de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, voire dans un autre projet d'une certaine envergure,

- de mener une réflexion globale sur la faisabilité et les économies potentielles (matériaux, pertes énergétiques,...) d'un réseau de proximité (production, stockage distribution) et de l'utilisation intégrée (sans passer par une transformation continu-alternatif-continu) du courant continu;
- de mener un projet pilote à la taille réelle d'un bâtiment (ou, mieux, d'un ilot) fonctionnant en courant mixte (avec des prises distinctes de courant alternatif et continu?), voire, exclusivement au courant continu;
- d'étudier l'opportunité de créer des centrales partagées de stockage d'électricité de proximité, voire, proposer en leasing des moyens de stockage individuels pour optimiser l'utilisation de l'énergie produite in situ.

S'agissant d'utiliser de manière rationnelle l'électricité mais également de promouvoir le développement durable, le financement d'études et de projets pilotes pourraient être pris en charges par les fonds éponymes.

Discussion préalable

préavis preuve

 \mathbf{M}^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts): — Produire de l'énergie est nécessaire, et le vote récent de notre Conseil prouve notre engagement en ce sens; le vote du rapport-préavis 2014/65 « Eléments de stratégie et de planification énergétique » en est une autre preuve.

La stratégie énergétique 2050 propose de diversifier nos sources d'énergie, mais aussi d'en faire une utilisation rationnelle. C'est également ce qu'envisage Lausanne. Au travers de multiples mesures de maîtrise de la demande en énergie, comme des éclairages performants, le potentiel d'économie a été évalué par secteur et par usage ; il se monte en moyenne à 27 % de l'ensemble de la consommation. C'est donc pour atteindre cet objectif que nous proposons le présent postulat, qui vise à économiser de l'énergie.

⁴ Si la consommation électrique annuelle d'une famille en appartement est entre 4000 et 6500 kWh (30% de plus pour une maison mono-familiale ; sources diverses), il faut calculer entre 20 et 35 m² de panneaux photovoltaïques (260 Wc chacun, ensoleillement d'env 1200h/an) pour couvrir les besoins journaliers et entre 1 et 2 batteries de 10kWh pour stocker l'énergie produite.

⁵ « Du soleil et du vent en boite », S. Davaris, 24 Heures du 20-21 juin 2015, p. 29.

Il propose d'évaluer la faisabilité et les économies potentielles d'un réseau de proximité et de l'utilisation intégrée du courant continu, par exemple en menant un projet-pilote au niveau d'un bâtiment, ou encore en étudiant l'opportunité de créer des centrales partagées de stockage.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Communication - Dépôt

Pétition de M^{me} Sandrine Maréchal (4845 signatures) : « Afin de permettre à M^{me} Fanja Maréchal de continuer l'exploitation du Carrousel d'Ouchy »

Afin de permettre à Mme Fanja Maréchal de continuer l'exploitation du Carrousel d'Ouchy, malgré le décès de son mari, et les contretemps générés par la succession et divers intervenants, merci de signer cette pétition.

Le principal opposant étant la Police du Commerce de la Ville de Lausanne, par une de ses cadres, qui doit confirmer la concession d'exploitation au-delà du 30 octobre prochain.

Depuis 1988, les Lausannois et leurs visiteurs, connaissent ce carrousel, de génération en génération. Bien plus qu'un simple manège, il est devenu un emblème d'Ouchy, au-delà même des frontières helvétiques, pour la joie qu'il donne aux enfants, à leurs parents et grands-parents, pour sa belle présence esthétique, pour l'image des quais qu'il montre à tout un chacun.

Parents, grands-parents, enfants, citoyens et sympathisants du Carrousel d'Ouchy se mobilisent.

Pour plus d'informations et pour écrire vos commentaires, visitez la page facebook du « Carrousel d'Ouchy »

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera envoyée directement à la Commission des pétitions.

Communication - Dépôt

Postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres »

Lausanne, le 28 septembre 2015

(Signé) Bertrand Picard

Communication - Dépôt

Postulat de M. Philippe Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances »

Lausanne, le 6 octobre 2015 (Signé) *Philipp Stauber*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance »

Lausanne, le 28 septembre 2015 (Signé) *Natacha Litzistorf Spina*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »

Lausanne, le 6 octobre 2015 (Signé) *Jean-François Cachin et 4 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)

Lausanne, le 6 octobre 2015 (Signé) Laurent Rebeaud et 5 cosignataires

Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétonspendulaires à la place de la gare »

Développement polycopié

Chaque matin et chaque soir, plusieurs dizaines de milliers de pendulaires traversent l'av. de la gare aux passages piétons pour changer de moyen de transports (m2, bus, train). Notons que nombre de ces pendulaires choisissent de ne pas prendre les passages sous voie, souvent pour pouvoir profiter des services aux voyageurs offerts dans le hall de la gare.

Le trafic automobile important à ces heures entraîne des tensions, parfois vives, entre piétons et automobilistes : en effet, certains pendulaires pressés n'hésitent pas à traverser au feu orange, voire rouge pour ne pas louper leur connexion. C'est un fait. Certains automobilistes sont alors tentés d'accélérer pour s'assurer de pouvoir passer avant qu'un mouvement de foule ne se crée. Il ne s'agit pas ici de répondre simplement à ce problème public mais de prendre en compte l'usage qui s'est développé depuis l'ouverture du m2 et les besoins des piétons, mode de transport considéré comme prioritaire dans les différentes

stratégies de la Ville (par ex. PDCom : hiérarchisation des modes de déplacements). D'ici le début des travaux autour du projet Pôle Gare, il est donc devenu urgent d'agir.

Questions:

- 1. La Municipalité a-t-elle été interpellée par les usagers de ce « point chaud » (notamment via le Groupe Accessibilité Piétonne) ?
- 2. Comment la Municipalité envisage-t-elle d'arbitrer en faveur de la sécurité des piétons pendulaires, en particulier aux heures de pointe problématiques de la journée ?
- 3. Une synchronisation des feux de la place de la gare avec l'arrivée du m2 serait-elle envisageable d'un point de vue technique ? Et politique ?
- 4. Si cela ne devait pas être possible, prolonger la durée des feux des passages piétons aux heures de pointe pourrait-il être envisagé ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à ces questions.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

Chaque matin, plusieurs dizaines de milliers de pendulaires traversent l'avenue de la Gare aux passages pour piétons pour changer de moyen de transports (m2, bus, train). Notons que nombre de ces pendulaires choisissent de ne pas prendre les passages sous voie, souvent pour pouvoir profiter des services aux voyageurs offerts dans le hall de la gare.

Le trafic automobile important à ces heures entraîne des tensions, parfois vives, entre piétons et automobilistes : en effet, certains pendulaires pressés n'hésitent pas à traverser au feu orange, voire rouge pour ne pas louper leur connexion. C'est un fait. Certains automobilistes sont alors tentés d'accélérer pour s'assurer de pouvoir passer avant qu'un mouvement de foule ne se crée. Il ne s'agit pas ici de répondre simplement à ce problème public mais de prendre en compte l'usage qui s'est développé depuis l'ouverture du m2 et les besoins des piétons, mode de transport considéré comme prioritaire dans les différentes stratégies de la Ville (par ex. Plan directeur communal (PDCom) : hiérarchisation des modes de déplacements). D'ici le début des travaux autour du projet Pôle Gare, il est donc devenu urgent d'agir.

Préambule

La politique de mobilité mise en œuvre par la Municipalité avec l'appui du PDCom, adopté par le Conseil communal en 1996, vise à un report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics et la mobilité douce. Cette politique appliquée avec succès depuis environ vingt ans et dont on peut suivre les résultats grâce à l'observatoire de la mobilité, est pleinement intégrée à la révision en cours du PDCom. Dans la dernière révision du PDCom, la place de la Gare reste classée comme axe principal urbain avec pour objectif une concentration du trafic pour protéger les quartiers. En outre, une zone particulière est prévue au droit de la place de la Gare pour lui reconnaître son statut d'interface multimodale majeure des transports publics et mieux marquer la cohabitation de tous les modes de transports, notamment les modes doux, et pour améliorer la traversée des piétons.

La Municipalité précise qu'elle comprend et partage les préoccupations de l'interpellatrice concernant les mouvements de foule, mais comme souvent en termes de mobilité, elle rappelle que toutes les solutions mises en place en matière de déplacements résultent d'un compromis entre les différentes catégories d'usagers de l'espace urbain (piétons, transports en commun, deux-roues et trafic individuel). Dans ce contexte, il est malheureusement impossible de satisfaire les attentes de chacun puisqu'elles sont la plupart du temps antagonistes. L'objectif de la Municipalité est de trouver la meilleure solution possible, compte tenu de l'ensemble des contraintes existantes et elle tient à rappeler que les piétons

sont traités avec beaucoup d'égards compte tenu de leur vulnérabilité. La déléguée « piétons » joue à ce titre un rôle important pour améliorer la sécurité des usagers, augmenter le confort des piétons et promouvoir la marche à pied.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle été interpellée par les usagers de ce « point chaud » (notamment via le Groupe Accessibilité Piétonne) ?

Créé fin 2012, le Groupe accessibilité piétonne (GAP) sert de relais entre les autorités communales et les associations représentant les usagers piétons, plus particulièrement les personnes à mobilité réduite. A ce jour, aucune interpellation n'est parvenue à la Municipalité concernant la place de la Gare. A noter que des marquages tactilo-visuels ont été mis en place en 2012 pour améliorer la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes.

Question 2 : Comment la Municipalité envisage-t-elle d'arbitrer en faveur de la sécurité des piétons pendulaires, en particulier aux heures de pointe problématiques de la journée ?

La traversée piétonnière au centre de la place de la Gare est utilisée par plus de 3'300 piétons aux heures de pointe, ce qui rend obligatoire, avec l'aménagement actuel, la présence de feux pour permettre la circulation des autres usagers à travers la place, notamment des transports publics. Ces feux ont la particularité de fonctionner en tenant compte des conditions réelles de trafic. Concrètement, des radars détectent les véhicules en mouvement alors que les demandes des piétons peuvent être satisfaites via les boutons poussoirs. Etant donné le flux important de piétons, les annonces piétonnes sont ici automatiques entre 06h00 et 22h30, ce qui évite aux usagers de devoir appuyer sur lesdits boutons. Grâce à un radar, les piétons bénéficient également d'une prolongation du vert avec un minimum de 12 secondes et un maximum de 18 secondes, très souvent atteint avec les flux de piétons importants. En substance, cela signifie que le cycle des feux varie entre 40 et 65 secondes avec un temps d'attente maximal pour les piétons de 47 secondes. Comme on peut le constater, la Ville se préoccupe des piétons avec des objectifs clairs de diminution du temps d'attente et avec, dans le même temps, la volonté d'accroître leur confort en ayant une longue phase piétonne et des annonces continues en journée.

Question 3 : Une synchronisation des feux de la place de la gare avec l'arrivée du m2 serait-elle envisageable d'un point de vue technique ? Et politique ?

Cette synchronisation des feux piétons avec l'arrivée d'un m2 avait déjà été évaluée en 2011. Bien qu'intéressante à certains points de vue, celle-ci n'avait pas été retenue pour plusieurs raisons. Premièrement, il n'est pas simple de coordonner le fonctionnement des feux avec l'arrivée d'un m2 à la station gare car il faut rajouter du temps pour que les usagers atteignent les quais, montent les escaliers et arrivent sur le trottoir. Entre le premier piéton et le dernier arrivé, ce temps est particulièrement délicat à définir. Néanmoins, au niveau purement technique, il est certainement possible de lier l'annonce de l'arrivée d'un m2 et la mise au vert du passage pour piétons, mais avec des coûts non négligeables. Deuxièmement, en admettant qu'un réglage optimal soit trouvé, il ne faut pas oublier que l'annonce prioritaire du m2 pourrait survenir à n'importe quel moment et augmenterait la durée du cycle, soit le temps d'attente pour tous les usagers. Par ailleurs, une part importante de piétons provient de la rue du Petit-Chêne. Ces piétons ne provenant pas du m2 ne comprendraient pas ce temps d'attente élevé, avec des risques accrus de traversées au rouge. Troisièmement, la Municipalité souligne que les installations les plus délicates en termes de gestion du trafic sont celles qui sont assujetties à un élément externe aux seuls feux routiers. Les carrefours de Montétan-Echallens et Bourdonnnette sont de loin les plus complexes avec leurs annonces trains qui engendrent parfois des temps d'attente très élevés. En regard de ces deux exemples, la Municipalité ne souhaite pas rajouter à cette liste la place de la Gare avec les annonces du m2.

Question 4 : Si cela ne devait pas être possible, prolonger la durée des feux des passages piétons aux heures de pointe pourrait-il être envisagé?

Pour revenir au fonctionnement proprement dit des feux, il convient de relever que le temps dédié aux piétons est composé de 18 secondes de vert et de 7 secondes de temps de sécurité (rouge et jaune), soit un total de 25 secondes. Comme le cycle de ces feux est en général de 60 secondes, les piétons disposent de près de la moitié (plus de 40 %) du temps disponible pour tous les usagers de la place : piétons, cyclistes, transports publics, deuxroues motorisés, taxis, trafic individuel motorisé, etc. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité maintiendra le statu quo pour le fonctionnement des feux. En revanche, l'amélioration du confort et la qualité des cheminements piétonniers trouveront une réponse concrète dans le réaménagement de la place de la Gare, dans le cadre du projet Léman 2030.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 30 avril 2015.

Discussion

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts): – Pour rappel, cette interpellation portait sur le flux de pendulaires qui traversent, chaque matin et chaque soir, l'avenue de la Gare, souvent à leurs risques et périls. En effet, il y a plus de 3300 piétons aux heures de pointe sur cette avenue, ce qui engendre une certaine tension entre automobilistes et piétons.

J'aimerais remercier sincèrement la Municipalité pour la qualité et le détail de ses réponses, et aussi pour le fait qu'elle semble reconnaître l'existence d'un véritable problème public sur cette avenue aux heures de pointe. J'évoquais deux solutions dans mon interpellation, à savoir la synchronisation des feux piétons avec l'arrivée du m2, de même que de prolonger les feux piétons pour résoudre ces tensions le matin et le soir entre piétons et automobilistes. Je suis ravie que la Municipalité ait envisagé et étudié ces deux pistes, mais je ne peux que regretter qu'elles n'aient pas été approfondies, ni mises en place. De nouveau, je remercie la Municipalité pour la qualité des réponses apportées. Je ne déposerai pas de résolution.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétonspendulaires à la place de la gare » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

625

Interpellation de M^{me} Myrèle Knecht: « La Fondation City management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la Ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? »

Développement polycopié

La Fondation CityManagement était créée en 2007. La taxe relative était abrogée en fin 2009 (dès 2010), cependant que les activités du CM étaient maintenues avec une contribution de la Ville de Lausanne d'environ 300'000.- (2014).

Depuis la création de cette Fondation, la problématique a quelque peu évolué. Comme dans un grand nombre de villes européennes, les petits commerces indépendants disparaissent des centres des villes au profit de grandes marques et des chaînes seules capables de payer les loyers exorbitants du marché actuel. D'où ce constat que les grandes villes deviennent des villes clones (« L'inexorable reproduction des villes clones », *Le Temps*, 1.2.2013).

Ce phénomène touche les petits commerçants mais a aussi des effets sur l'emploi et sur la qualité de vie des habitants, travailleurs et pendulaires, dont le chemin entre leur lieu de travail et celui de l'habitation ou du transport (privé ou public) est devenu plus anonyme et ne constitue souvent plus une occasion pour l'approvisionnement du jour et, ce faisant, celle de croiser des connaissances. De plus la ville perd petit à petit son charme spécifique lié au paysage urbain que constitue l'ensemble des échoppes, boutiques et cafés variés et originaux incitant à la flânerie, à la rencontre et à la convivialité. Le problème du lien entre la ville, ses habitants et ses commerces se pose aussi, mais différemment, dans certains quartiers qui peinent à sortir du rôle de cités-dortoirs.

La marge de manœuvre de la Ville semble restreinte. La Ville de Lausanne en tant qu'autorité, propriétaire ou cliente peut cependant agir, le fait certainement déjà mais pourrait peut-être mieux faire valoir cette marge de manœuvre. Le préavis 2014/53 « Interventions municipales en faveur de l'économie locale » va déjà dans ce sens. En tant que cliente potentielle des commerces de proximité elle peut varier ses commandes. Par ailleurs la Ville est propriétaire d'une quarantaine d'établissements (24h, 21.11.2014) qui sont occupés par divers types de commerces. En tant qu'autorité communale la Ville peut développer des partenariats. Le postulat de Laurent Guidetti concernant les rez-dechaussée propose une forme de marge de manœuvre dans ce domaine.

Le monde scientifique s'intéresse à ce sujet comme objet d'étude, des concepts comme ceux d'« urbanisme commercial » et d'« urbanisme durable » se développent pour mieux cerner les problématiques. Une thèse sur ce thème est en cours à l'Université de Lausanne⁶ et se définit dans son résumé entre autres comme une « réflexion sur le devenir de la ville contemporaine ».

La Fondation City management a pour but (voir statuts, art.1) d'assurer la promotion et le développement des commerces en vue d'enrayer le processus de déperdition du commerce lausannois et de fédérer les commerçants. Les tâches de la Fondation sont d'organiser des manifestations, d'étudier une stratégie de promotion et de mener des actions pour améliorer l'accès, la visibilité et la rentabilité des commerces. On peut se demander si les buts sont atteignables et/ou en adéquation avec la problématique, si les buts et les tâches sont en adéquations entre eux et surtout si la Fondation sous sa forme actuelle peut contribuer à faire face aux préoccupations mentionnées ci-dessus. On peut aussi se demander si, avec sa composition actuelle hyperhomogène, 6 membres sur 9 étant membres de DECLIC, deux autres membres étant des Municipaux et un membre n'étant pas membre de DECLIC, représentant les quartiers et/ou les commerçants indépendants, la Fondation peut réellement représenter l'intérêt général et les divers acteurs de la société

-

⁶ « Urbanités marchandes : le commerce dans la production de la qualité urbaine et ses régulations. Le cas de Lausanne. ». Auteure : Marta Alonso ; Directeur de thèse : Antonio da Cunha. Soutenance probable en été 2015.

civile concernés. Par ailleurs, le fait que la fondation est intervenue dans deux débats politiques lausannois par le biais de son employée (30 à l'heure, heures de fermeture des magasins) interpelle sur le rôle de la Fondation.

Au vu de ce qui précède je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité envisage-t-elle d'adapter régulièrement les buts, objectifs et tâches de la Fondation en fonction de l'évolution de la problématique ?
- 2) La Municipalité et la Fondation sont-elles liées par une convention claire sur les objectifs spécifiques et les résultats escomptés ?
- 3) La Municipalité envisage-t-elle de permettre à plusieurs représentants du commerce indépendant et à un représentant du milieu académique de l'urbanisme commercial (par exemple), de siéger au Conseil de Fondation ?
- 4) Des règles sont-elles établies et qui s'imposent à la personne occupant le poste de citymanager concernant la neutralité politique sur les sujets communaux ?
- 5) Quel est le taux d'activité de la personne occupant actuellement ce poste, ce taux d'activité est-il approprié ?
- 6) La Municipalité envisage-t-elle qu'un des rôles de la Fondation puisse être de commander des études scientifiques sur ce sujet complexe ?
- 7) Concernant sa marge de manœuvre et au vu de la problématique, la Municipalité estime-t-elle faire déjà tout ce qui est en son pouvoir actuellement et avec le préavis 2014/53 en tant que cliente, propriétaire ou autorité, pour soutenir les petits commerces ?
- 8) Quelle est la politique de la Ville concernant le choix des types de commerces exerçant une activité dans la quarantaine d'établissements ou surfaces dont la Ville est propriétaire ?
- 9) Quelle politique de fixation des loyers la Ville pratique-t-elle dans les établissements dont elle est propriétaire ?
- 10) La Municipalité utilise-t-elle déjà toute sa marge de manœuvre ou peut-elle encore améliorer ses partenariats et la négociation avec les propriétaires privés concernant le choix des enseignes, la gestion de la taille des surfaces louées et la fixation des loyers commerciaux?

En quoi la Fondation City $\,$ management peut-elle jouer un rôle concernant la question n^o 10 ?

Je remercie dès maintenant la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

La Fondation CityManagement était créée en 2007. La taxe relative était abrogée en fin 2009 (dès 2010), cependant que les activités du CM étaient maintenues avec une contribution de la Ville de Lausanne d'environ 300'000.- (2014).

Depuis la création de cette Fondation, la problématique a quelque peu évolué. Comme dans un grand nombre de villes européennes, les petits commerces indépendants disparaissent des centres des villes au profit de grandes marques et des chaînes seules capables de payer les loyers exorbitants du marché actuel. D'où ce constat que les grandes villes deviennent des villes clones (« L'inexorable reproduction des villes clones », *Le Temps*, 1.2.2013).

Ce phénomène touche les petits commerçants mais a aussi des effets sur l'emploi et sur la qualité de vie des habitants, travailleurs et pendulaires, dont le chemin entre leur lieu de

travail et celui de l'habitation ou du transport (privé ou public) est devenu plus anonyme et ne constitue souvent plus une occasion pour l'approvisionnement du jour et, ce faisant, celle de croiser des connaissances. De plus la Ville perd petit à petit son charme spécifique lié au paysage urbain que constitue l'ensemble des échoppes, boutiques et cafés variés et originaux incitant à la flânerie, à la rencontre et à la convivialité. Le problème du lien entre la ville, ses habitants et ses commerces se pose aussi, mais différemment, dans certains quartiers qui peinent à sortir du rôle de cités-dortoirs.

La marge de manœuvre de la ville semble restreinte. La Ville de Lausanne en tant qu'autorité, propriétaire ou cliente peut cependant agir, le fait certainement déjà mais pourrait peut-être mieux faire valoir cette marge de manœuvre. Le préavis 2014/53 « Interventions municipales en faveur de l'économie locale » va déjà dans ce sens. En tant que cliente potentielle des commerces de proximité elle peut varier ses commandes. Par ailleurs la Ville est propriétaire d'une quarantaine d'établissements (24h, 21.11.2014) qui sont occupés par divers types de commerces. En tant qu'autorité communale la Ville peut développer des partenariats. Le postulat de Laurent Guidetti concernant les rez-dechaussée propose une forme de marge de manœuvre dans ce domaine.

Le monde scientifique s'intéresse à ce sujet comme objet d'étude, des concepts comme ceux d'« urbanisme commercial » et d'« urbanisme durable » se développent pour mieux cerner les problématiques. Une thèse sur ce thème est en cours à l'Université de Lausanne⁷ et se définit dans son résumé entre autres comme une « réflexion sur le devenir de la ville contemporaine ».

La Fondation City management a pour but (voir statuts, art. 1) d'assurer la promotion et le développement des commerces en vue d'enrayer le processus de déperdition du commerce lausannois et de fédérer les commerçants. Les tâches de la Fondation sont d'organiser des manifestations d'étudier une stratégie de promotion et de mener des actions pour améliorer l'accès, la visibilité et la rentabilité des commerces. On peut se demander si les buts sont atteignables et/ou en adéquation avec la problématique, si les buts et les tâches sont en adéquations entre eux et surtout si la Fondation sous sa forme actuelle peut contribuer à faire face aux préoccupations mentionnées ci-dessus. On peut aussi se demander si, avec sa composition actuelle hyper homogène, 6 membres sur 9 étant membres de DECLIC, deux autres membres étant des Municipaux et un membre n'étant pas membre de DECLIC, représentant les quartiers et/ou les commerçants indépendants, la Fondation peut réellement représenter l'intérêt général et les divers acteurs de la société civile concernés. Par ailleurs, le fait que la fondation est intervenue dans deux débats politiques lausannois par le biais de son employée (30 à l'heure, heures de fermeture des magasins) interpelle sur le rôle de la Fondation.

Préambule

.

La Fondation City Management a été créée en mars 2007 comme expression d'une volonté conjointe des milieux privés représentatifs du commerce lausannois et de la Municipalité. Les difficultés rencontrées par les associations de commerçants de quartier et la déperdition du commerce de détail en ville préoccupaient les associations faîtières du commerce lausannois. Elles avaient sollicité la Municipalité pour introduire un prélèvement obligatoire destiné à subvenir, d'après leur constat, aux lacunes de l'initiative des commerçants. L'historique de la taxe dite City Management trouve ses origines dans ce constat qui demeure d'actualité. Le produit de la taxe devait donner à la fondation des ressources lui permettant de mettre en œuvre sa mission de promotion du commerce lausannois, en particulier par le biais d'animations de la ville dans le but d'accroître la fréquentation des rues marchandes et d'attirer la clientèle en ville.

L'abrogation de la taxe, intervenue début 2010, a fortement réduit les ressources de la fondation et par conséquent ses modalités d'intervention. L'expérience des premières

^{7 «} Urbanités marchandes : le commerce dans la production de la qualité urbaine et ses régulations. Le cas de Lausanne. ». Auteure : Marta Alonso ; Directeur de thèse : Antonio da Cunha. Soutenance probable en été 2015.

années d'activité a aussi données des indications utiles quant à l'intérêt de certaines démarches. Si la fondation continue aujourd'hui d'apporter son soutien à quelques projets d'animations, ils émanent davantage de l'initiative des associations de quartier. L'effort de la fondation porte davantage sur des prestations de service aux clients et aux commerçants, par exemple pour la livraison d'achats (« Dring dring »), par des projets en matière de sécurité (« City patrol »), par des conseils aux commerçants ou aux projets de commerce, assurant un rôle de facilitateur dans les démarches que ces derniers doivent entreprendre auprès de l'administration. Parallèlement, la fondation est devenue un lieu d'échange régulier entre l'autorité communale et les représentants des associations faîtières du commerce lausannois, une interface qui permet de mieux comprendre les contraintes et les besoins réciproques. La Municipalité observe qu'un climat constructif s'est mis en place qui permet d'aborder les problèmes dans un cadre qui cherche à faire émerger le dénominateur commun entre des intérêts particuliers d'une branche ou d'une série d'acteurs et ceux de la collectivité.

La Municipalité est d'avis que la fondation remplit un rôle utile parmi les organismes actifs dans la promotion de l'activité commerciale à Lausanne. La fondation assure un lien bienvenu pour une partie importante des milieux commerçants lausannois dont d'autres pans restent peu enclins à se mobiliser en association. La Municipalité reste d'autant plus attachée à l'existence de la fondation qu'il est difficile de compter dans la durée sur l'implication individuelle dans des initiatives qui traitent de problématiques complexes, aux issues parfois contradictoires et souvent marquées par l'expression de mouvements d'humeur.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1. La Municipalité envisage-t-elle d'adapter régulièrement les buts, objectifs et tâches de la Fondation en fonction de l'évolution de la problématique ?

La création d'une fondation vise à donner corps à une action que les fondateurs entendent inscrire dans la durée. En rédigeant les statuts, ils veillent à en définir les objectifs et les tâches de manière à éviter des modifications qui, la forme juridique d'une fondation étant relativement rigide, nécessitent une procédure juridique particulière. Les conditions autorisant la modification des buts sont contraignantes et le changement doit être approuvé par l'autorité de surveillance. L'article 86 du code civile stipule que, « sur requête de l'autorité de surveillance ou de l'organe suprême de la fondation, l'autorité fédérale ou cantonale compétente peut modifier le but de celle-ci, lorsque le caractère ou la portée du but primitif a varié au point que la fondation ne répond manifestement plus aux intentions du fondateur ». De surcroît, la fondation est un organisme institué par des entités partenaires. La Municipalité n'a donc pas le pouvoir de prendre des décisions unilatérales sur la nature ou l'existence d'un tel organe. La Municipalité est d'avis que le but de la fondation exprimé dans ses statuts correspond toujours aux intentions des fondateurs et reste d'actualité. Dans l'immédiat, elle n'estime pas opportun de proposer au Conseil de fondation un changement de ses statuts.

Question 2. La Municipalité et la Fondation sont-elles liées par une convention claire sur les objectifs spécifiques et les résultats escomptés ?

Une convention datée de juillet 2010 précise le cadre du soutien que la Ville de Lausanne apporte à la Fondation City Management. La convention a été rédigée à la suite de l'abandon de la taxe qui a laissé la Fondation tributaire d'un financement de ses activités sur une base volontaire. Conformément aux dispositions du préavis N° 2009/33, adopté par le Conseil communal le 8 décembre 2009, la subvention de la Commune est destinée à couvrir les charges occasionnées par les tâches d'intérêt public imparties à la fondation pour promouvoir le commerce de détail lausannois. Parmi ces tâches figurent notamment les prestations aux commerçants et les services à la clientèle au bénéfice du centre-ville et des autres quartiers de la ville. La subvention de la Commune est aussi destinée à couvrir

les charges de fonctionnement administratif de la Fondation. La convention est établie pour une durée de trois ans. Les dispositions peuvent être revues à cette échéance. Signée en juillet 2010, elle court en l'état jusqu'en 2016. La convention précise ce qui suit :

- A) Par prestations aux commerçants, il est entendu notamment un appui de conseil et d'aide à celles et ceux qui cherchent à développer une activité commerciale sur le territoire de la Commune, par exemple, afin d'identifier les localisations les plus propices ou durant la recherche pratique de locaux adaptés. La fondation doit aussi pouvoir accompagner les bénéficiaires de ses prestations dans leurs démarches juridiques et administratives (le cas échéant, création de la société, inscription au registre du commerce, assistance pour l'obtention des autorisations nécessaires, etc.). La fondation peut aussi agir pour le bénéfice collectif des commerçants lausannois, par exemple, en négociant avec les interlocuteurs concernés des conditions avantageuses proposées collectivement aux commerçants qui souhaitent faire de la publicité.
- B) Par services aux usagers, il est entendu, par exemple, des dispositifs d'aide à la livraison des achats, la prise en charge des enfants dans des espaces appropriés ou toute autre prestation susceptible de développer un véritable esprit de partenariat entre commerçants, clients et leurs intermédiaires associatifs ou institutionnels.

Il est entendu par ailleurs que la subvention de la Commune n'est en principe pas destinée à couvrir des frais afférents à l'organisation de manifestations ou autres animations. Si les représentants de la Municipalité au Conseil de fondation jugent cependant que certaines manifestations ou événements relèvent de l'intérêt général, dans une mesure raisonnable et sans porter préjudice à la mission d'intérêt public impartie à la fondation, la subvention de la Ville de Lausanne peut être utilisée pour un soutien. Une telle intervention demandera l'accord préalable explicite des représentants de la Ville.

La Municipalité souligne que cette disposition a été appliquée pour le Festival Lausanne Lumières, événement que la fondation organise par le biais d'un partenariat public privé et avec le soutien de sponsors privés et d'appuis institutionnels (contribution cantonale relevant de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), apport par le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)). La Municipalité a considéré utile engager la fondation dans le financement de ce projet qui apporte une contribution de qualité à la période des fêtes de fin d'année et qui incite à la fréquentation de la ville et des rues marchandes.

Question 3. La Municipalité envisage-t-elle de permettre à plusieurs représentants du commerce indépendant et à un représentant du milieu académique de l'urbanisme commercial (par exemple), de siéger au Conseil de Fondation?

Actuellement, le conseil de fondation est composé de : M. Michel Berney, président, M. Daniel Brélaz, vice-président (syndic), M. Grégoire Junod (conseiller municipal), M. Philippe Bovet (président l'Association des commerçants lausannois (ACL)), M. Christian Bulliard (président du Trade Club), M. Philippe Ecoffey (président de la section lausannoise de GastroVaud), Mme Doris Grobéty (Association des parkings privés lausannois (APPL)), M. Pierre-Alain Herdé (président du Groupement des commerçants de Sallaz), M. Steeve Pasche (directeur de Lausanne Tourisme), Mme Hélèna Druey (secrétaire de la fondation, hors conseil).

On note que, parmi les neuf membres, l'activité commerciale de trois d'entre eux, MM. Bovet, Ecoffey et Herdé, s'exerce à titre indépendant dans les domaines du commerce textile, des loisirs et des services d'opticien. Deux autres membres, M. Bulliard et Mme Grobéty représentent les grandes enseignes (Trade Club) et les acteurs privés du stationnement à Lausanne. M. Berney est le directeur de la société IRL. Enfin, MM. Brélaz, Junod et Pasche représentent le secteur public et parapublic.

La composition du conseil de fondation reflète ses statuts. L'article 7 stipule que son conseil est composé de deux membres désignés par la Municipalité de Lausanne, d'un

membre désigné par Lausanne Tourisme, d'un membre désigné par l'ACL ainsi que de un à cinq membres désignés par l'Association économique DECLIC. Les membres du conseil de fondation sont désignés pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Chacun des membres siège à titre personnel. Pour rappel, DECLIC regroupe les instances suivantes : Association des commerçants lausannois (ACL), Trade Club, GastroVaud-section Lausanne, Hôtellerie lausannoise, Pôle Lausanne la nuit, Lausanne Tourisme, l'Association des Parkings Privés (APPL) et Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC).

DECLIC regroupe donc la plupart des acteurs concernés par le développement économique local. Plusieurs membres du conseil de fondation en font effectivement partie. Le profil professionnel de ces membres n'en est pas moins particulier : chacun apporte des compétences distinctes et complémentaires au sein d'un conseil de fondation qui ne distribue aucun jeton de présence ou autre compensation. La Municipalité n'a pas d'objection à ce que d'autres représentants du commerce indépendant siègent au conseil de fondation si des candidatures motivées, représentatives et responsables se présentent. En ce qui concerne le monde académique, la réponse est analogue. La Municipalité note toutefois que la fondation agit sur un plan très concret. S'il est question de faire valoir l'importance de commerce de détail pour la vie économique et sociale de la collectivité ou la qualité de l'aménagement urbanistique du domaine public pour l'activité commerciale, la Municipalité et les membres actuels du conseil de fondation en sont déjà persuadés.

Par le passé, compte tenu des questions récurrentes quant à l'impact des loyers sur la viabilité du commerce indépendant, la proposition a été faite d'associer un représentant des milieux immobiliers à DECLIC. La démarche n'a pas pu être concrétisée car les représentants contactés ont estimé que l'action de ce groupement ne les concernait que marginalement. En revanche, pour assurer une représentation plus forte de la voix du public, la Municipalité peut proposer au Conseil de fondation d'inviter DECLIC à prévoir une place au sein du Conseil, par exemple, pour la Fédération romande des consommateurs, si cette dernière devait s'avérer intéressée.

Question 4. Des règles sont-elles établies et qui s'imposent à la personne occupant le poste de citymanager concernant la neutralité politique sur les sujets communaux ?

La personne occupant le poste de secrétaire de la fondation (« City Manager ») observe des règles tacites de bon sens qui orientent sa prise de parole lorsqu'elle est appelée à s'exprimer publiquement. Sa ligne de conduite est de servir les buts de la fondation, en tenant compte tant de l'intérêt public que de l'initiative privée. Elle respecte naturellement la neutralité politique en s'abstenant de prendre des positions partisanes, mais reste libre de faire entendre la voie de la fondation sur des sujets parfois controversés qui ont des répercussions positives ou négatives sur l'activité commerciale à Lausanne.

Question 5. Quel est le taux d'activité de la personne occupant actuellement ce poste, ce taux d'activité est-il approprié ?

Au total, le travail de la fondation a occupé entre 0.6 et 1.6 ept, y compris la personne occupant le poste de secrétaire de la fondation. Le taux d'occupation a varié en fonction des ressources disponibles et des projets poursuivis en fonction de ressources fortement diminuée par l'abrogation de la taxe « City Management ». Par ailleurs, par le passé, la fondation observait un principe de non cumul des fonctions selon lequel le ou la secrétaire de la fondation n'exerçait pas de fonction exécutive auprès d'autres organismes de commerçants. A l'expérience, il est apparu que ce principe n'apportait pas d'avantages significatifs mais qu'il entraînait un gaspillage de ressources. La présence active du secrétaire de la fondation dans d'autres instances lui permet en effet d'être plus rapidement et mieux informé et de mieux faire valoir des intérêts de la fondation dans différents dossiers. Actuellement, la personne occupant le poste de secrétaire de la fondation agit également comme secrétaire hors conseil de la Société coopérative des commerçants lausannois et remplit la même fonction auprès de DECLIC.

Sur la question de savoir si le taux d'occupation est adéquat par rapport à la poursuite des buts de la fondation, la Municipalité relève qu'il est impossible de définir un optimum en la matière. La situation économique locale est fondamentalement tributaire du contexte conjoncturel national et international, qui dépasse très largement les possibilités d'influence d'une commune même de grande taille et, *a fortiori*, celles d'une fondation dont les ressources représentent 0.1% de ce qu'on peut estimer comme la part du commerce de détail au « produit intérieur brut communal ». La Municipalité ne juge pas réaliste d'attendre de la fondation, par exemple, qu'elle implante *x* nouveaux commerces chaque année. En ce sens, la convention n'a pas prévu pas d'objectifs quantitatifs dont on ne saurait pratiquement en mesurer la réalisation et en démontrer le lien de causalité. Dans ce contexte, la Municipalité considère ainsi que les ressources de la fondation correspondent à ses possibilités financières et lui permettent d'agir efficacement pour atteindre ses objectifs.

Question 6. La Municipalité envisage-t-elle qu'un des rôles de la fondation puisse être de commander des études scientifiques sur ce sujet complexe ?

Les ressources de la fondation sont limitées et ne lui permettent pas de prendre à sa charge le financement d'études scientifiques dans le domaine. Celles-ci s'écarteraient aussi des buts de la fondation tels qu'ils figurent dans ses statuts. La question de l'interpellatrice trouvera des éléments de réponse dans les démarches déjà présentées à votre Conseil par le rapport-préavis N° 2014/53, au chapitre 11, en lien avec le postulat de Mme Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne ». La Municipalité observe à ce stade que les travaux académiques sur le commerce de détail, qui lui sont connus sont fréquemment très théoriques et s'avèrent souvent d'une utilité relative en termes d'application pratique. Par ailleurs, les enquêtes de terrain sont coûteuses alors que, à défaut d'une réelle originalité dans la conception de la recherche, les réponses des interrogés sont souvent sans surprises.

De l'avis de la Municipalité, les travaux les plus instructifs résultent généralement d'approches mixtes, proches de la réalité de terrain des commerçants et de la population, plutôt que de démarches académiques. La Municipalité prend toutefois connaissance avec intérêt de travaux de recherche apportant des contributions nouvelles aux problématiques en question.

Question 7. Concernant sa marge de manœuvre et au vu de la problématique, la Municipalité estime-t-elle faire déjà tout ce qui est en son pouvoir actuellement et avec préavis N° 2014/53 en tant que cliente, propriétaire ou autorité, pour soutenir les petits commerces ?

En tant qu'autorité, la Municipalité est confrontée aux contraintes rappelées dans le rapport-préavis N° 2014/53 notamment au chapitre 7. Sa marge d'intervention sur les loyers des propriétaires privés, par exemple, est au mieux marginale. En tant que client du petit commerce, son apport ne saurait se substituer à une demande insuffisante pour en assurer la viabilité des entreprises concernées. Si les achats de l'administration peuvent parfois aider ponctuellement le petit commerce, ce dernier ne pourrait exister durablement sans une clientèle suffisante. Les services de l'administration sont par ailleurs soumis aux impératifs d'amélioration de la situation financière de la Ville et doivent par conséquent travailler à la rationalisation de leurs achats. De surcroît, un cadre légal contraignant régit l'attribution des marchés publics et l'administration doit naturellement s'y conformer pour assurer mise une concurrence transparente et impartiale (http://www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/cadre-legal/). Pour ce qui est des conditions-cadre, par exemple la question des horaires d'ouverture, la Municipalité se tient

⁸ Le BAK (Basel Economics) estime à 5 % la part du commerce de détail dans le pib suisse (SECO, *La Vie économique*, Revue de politique économique, 12 2007, pp. 36ff). En supputant que le « PIB communal » soit simplement le PIB suisse par habitant multiplié par le nombre d'habitants de Lausanne (hypothèse très conservatrice puisque la fonction économique d'une ville-centre telle Lausanne correspond à une création de valeur supérieure à la moyenne nationale), la part due au commerce de détail serait de l'ordre au moins de CHF 0.5 milliard.

depuis longtemps au principe de l'accord préalable entre partenaires sociaux. Enfin, elle ne revient pas dans la présente réponse sur les questions maintes fois soulevées en matière de stationnement et d'accessibilité.

La marge d'intervention de la Ville est parfois encore plus étroite qu'on ne le pense. Par exemple, il y a quelques temps, il a beaucoup été question du problème de la succession d'entreprise. Dans le champ du commerce de détail, cette question comprend la remise des locaux libérés par la fin d'activité du détenteur du bail. On pourrait voir dans ce passage une opportunité de favoriser l'implantation d'un autre commerce utile à la diversité de l'offre de proximité. Il s'avère que la valeur de la transmission du bail est souvent élevée, en particulier pour les localisations commercialement attractives, et que le détenteur du bail considère cette valeur comme un « capital retraite ». Non seulement l'autorité communale n'a pas compétence pour intervenir dans ce domaine, mais le détenteur du bail ne verra pas de bon œil que son intérêt individuel soit prétérité au bénéfice d'un intérêt général.

Néanmoins, la Ville bénéficie de surfaces commerciales essentiellement louées par le Service du logement et des gérances. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la diversité du tissu économique, aux besoins de la population ainsi qu'à la promotion du petit commerce, de l'artisanat et des services de proximité, conformément à la directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la ville de Lausanne.

Des quelque 162 commerces ayant pignon sur rue et dont la gestion des surfaces émane à l'un ou l'autre des services de l'administration communale, la répartition par types d'activités fait apparaître un engagement clair en faveur du commerce de proximité (plus de 92 % des surfaces commerciales sont louées à des artisans ou petits commerçants).

Répartition des objets sous gestion par les services de l'administration communale selon le secteur d'activité des occupants

Secteur d'activité	Nombre total d'enseignes	Dont grandes enseignes
1. Etablissements publics	42	1
2. Commerces alimentaires – Kiosques	20	4
3. Artisanat – Atelier mécanique – Menuiserie	21	1
4. Activité tertiaire	17	0
5. Soins – Santé – Coiffure	15	2
6. Mode – Design	24	3
7. Enseignement – formation – Spectacle	10	0
8. Divers	13	2
Total	162	13

Question 8. Quelle est la politique de la Ville concernant le choix des types de commerces exerçant une activité dans la quarantaine d'établissements ou surfaces dont la Ville est propriétaire ?

En septembre 2012, la Municipalité a adopté une directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la

Commune de Lausanne. Cette directive concrétise la politique de la Ville dans ce domaine. 9

L'article 3 donne les précisions suivantes :

- 1. Les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics tiennent compte de l'objectif de rendement fixé, dans le respect des dispositions légales en vigueur, du patrimoine financier de la Commune de Lausanne.
- 2. De manière générale, la Commune de Lausanne veille dans le choix de ses locataires commerciaux à assurer une diversité d'activités répondant aux besoins des habitants. S'agissant des établissements publics, elle est attentive dans le choix des exploitants à la promotion des produits du terroir et produits de proximité.
- 3. La Ville veille également à conclure des baux commerciaux avec des locataires s'engageant à respecter les conventions collectives de leur branche d'activités.

Une commission d'attribution est nommée par la Municipalité au début de la législature. Elle est formée du / de la chef-fe de Service du logement et des gérances, du / de la responsable du patrimoine financier, du / de la responsable de l'unité location et, selon les besoins, de membres d'autres directions pour des objets les concernant plus directement. La commission a une compétence de préavis. Outre les principes énoncés à l'article 3, les décisions de la commission prennent en compte :

- a) les besoins de la population et le tissu socio-économique du quartier ;
- b) les dispositions légales et règlementaires en vigueur ;
- c) la solvabilité, la réputation du-de la candidat-e;
- d) s'agissant des établissements publics, la prise en compte par le-la candidat-e des objectifs liés au développement durable et à la promotion des produits régionaux et des vins de la Ville de Lausanne.

Question 9. Quelle politique de fixation des loyers la Ville pratique-t-elle dans les établissements dont elle est propriétaire ?

La directive impose à la commission la prise en compte tant de l'intérêt socio-économique de l'attribution que de l'objectif de rendement du patrimoine financier. La commission cherche alors un équilibre raisonnable entre les paramètres socio-économiques et financiers de l'attribution.

Question 10. La Municipalité utilise-t-elle déjà toute sa marge de manœuvre ou peut-elle encore améliorer ses partenariats et la négociation avec les propriétaires privés concernant le choix des enseignes, la gestion de la taille des surfaces louées et la fixation des loyers commerciaux ?

La Municipalité ne manque pas, de manière informelle, de sensibiliser les acteurs qu'elle rencontre sur les questions soulevées par l'interpellatrice. Elle doute de l'opportunité et surtout de l'efficacité d'une démarche formelle en ce sens, faute de compétences communales en la matière. En complément aux indications apportées en réponse à la question 7), la Municipalité constate que les objectifs de rendement des propriétaires ou de leurs mandataires sont déterminants et que la loi de l'offre et de la demande régit aussi bien le marché de l'immobilier commercial que celui du commerce lui-même.

Question 11. En quoi la Fondation City management peut-elle jouer un rôle concernant la question n^o 10 ?

La Municipalité considère que les interventions de la fondation en ce sens n'ont pas plus que d'autres des chances d'aboutir à des résultats tangibles, là aussi faute de compétences

⁹ La directive peut être consultée dans son intégralité sur la page suivante du site internet de la Ville : http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/logement-et-securite-publique/service-du-logement-et-des-gerances/objets-a-louer/reglements-bases-legales.html

d'intervention dans un domaine régi par le droit privé et la liberté du commerce et de l'industrie.

En conclusion, les démarches décrites dans le rapport-préavis N° 2014/53, notamment au chapitre 11 en réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller « *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* », sont censées produire une nouvelle appréciation de la problématique du commerce de détail à Lausanne et des propositions de mesures en sa faveur. C'est à la lumière de ce travail conséquent que la question d'adapter les dispositifs existants, y compris la fondation, pourra être adéquatement traitée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 21 mai 2015.

Discussion

M^{me} **Myrèle Knecht (Soc.)**: — Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. Celle-ci me satisfait, à part quelques bémols. Je voulais me faire une idée plus claire de qui fait quoi, entre la Ville et la fondation, concernant le problème mentionné dans les statuts de la fondation sur la déperdition du petit commerçant en ville, essentiellement à cause des loyers trop chers ; ainsi, les villes se « clonifient ».

J'ai fait partie de la commission qui a traité le préavis 2014/53, souvent rappelé par la Municipalité dans sa réponse. Les commissaires – moi y compris – ont considéré ce préavis très intéressant. Cependant, la problématique du petit commerce y est disséminée et morcelée, ce qui ne permet pas de se faire une idée suffisamment claire de qui fait quoi.

Concernant les réponses, je suis satisfaite de ce qui ressort. Je constate que la Ville est attentive à ce problème en tant que propriétaire, et qu'elle peut agir, bien qu'avec certaines limites. Je souhaite en tout cas qu'elle continue à agir de la sorte, voire qu'elle intensifie ce type d'action dans la mesure du possible. La réponse de la Municipalité sur ce point est claire, détaillée et précise. Avec le tableau dans la réponse à la septième question, la Municipalité explique aussi clairement comment elle peut agir dans le domaine de la fixation des loyers, et donc sur un des problèmes principaux.

A contrario, il en ressort que la fondation ne peut pas faire grand-chose par rapport à cette problématique et que sa mission relève donc de l'impossible. Il en ressort aussi que les activités concrètes de cette fondation restent très clairement floues.

La discussion est ouverte.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.): — M^{me} Knecht disait sa satisfaction par rapport aux réponses de la Municipalité. Je dirais que la réponse à la question 4 m'amuse ; je ne sais pas s'il faut demander des précisions. La réponse dit une chose et son contraire, à savoir : « Elle respecte naturellement la neutralité politique en s'abstenant de prendre des positions partisanes, mais reste libre de faire entendre la voix de la fondation sur des sujets parfois controversés ». Or la secrétaire de la fondation est en même temps secrétaire hors conseil de la Société coopérative des commerçants lausannois, et elle remplit la même fonction auprès de DECLIC ; je ne sais pas très bien comment elle se débrouille avec la neutralité, dont on nous dit qu'elle est censée la respecter. Ce doit être plutôt difficile, et je vois mal comment elle peut le faire.

M. Daniel Brélaz, syndic: — On a ce genre de problème avec toute association de ce type. On l'a aussi eu avec l'ancien responsable de Lausanne Tourisme; il y a quelques années, il a pris une position un peu politique, qui n'avait pas plu à tout le monde. C'est aussi arrivé une fois avec la responsable de City Management, et une autre fois avec son prédécesseur. Quand les gens travaillent en permanence sur un dossier passionnant, où ils entendent le milieu concerné faire état d'un certain nombre de récriminations, il peut arriver que, même en faisant attention, ils s'en fassent les porte-parole.

Ceci dit, ce qui est très important dans cette affaire, c'est le contact entre la Municipalité et les milieux commerçants, qui ont pu arriver à des méthodes consensuelles sur pas mal de dossiers, notamment la sécurité et la propreté en ville ; en général, on note une satisfaction des représentants officiels du commerce face au dialogue qui s'est instauré, en sachant qu'un dialogue n'implique pas un alignement systématique de l'un ou de l'autre dans tous les cas de figure. Dans cette optique, la Municipalité a un bilan très favorable des relations qu'elle a initiées à travers le City Management, même s'il est certain qu'avec ses moyens et les limites qu'on a montrées dans la réponse à l'interpellation, le City Management ne peut pas faire de miracles.

On espère avoir quelques nouvelles pistes avec l'étude sur le commerce commencée suite aux demandes de M^{me} Müller. Mais on est dans un système où tout ce qui est loyer dépend des lois du commerce en général et, à moins que la Municipalité ne se substitue, achetant tous les bâtiments pour les louer à bon marché, on va avoir ces contradictions. Ce qui compte ici, c'est un dialogue dynamique, comme on l'a eu concernant la problématique du tram. Ces dialogues dynamiques n'existaient pas ou peu avant 2002. Voilà pour la situation. Dans tous ces cas, il faut se demander si on voit le verre au quart vide ou aux trois quarts plein ; la Municipalité préfère le voir aux trois quarts plein.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.): – Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour élargir la composition du Conseil de fondation du City Management afin qu'il soit plus représentatif du commerce de détail lausannois et notamment du petit commerce. Il souhaite également que la Municipalité informe le Conseil communal des décisions qu'elle prendra concernant la réorientation de la convention de subventionnement qui lie la Ville à la Fondation du City Management (échue au 31 décembre 2016), sur la base de l'étude répondant au postulat de M^{me} Müller (selon le préavis 2014/53) et d'un rapport d'activités pour les années 2010 à 2015, soit dès la mise en œuvre du préavis 2009/33 intitulé « La promotion du commerce lausannois ».

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.): – Je voulais ajouter que je ne suis pas satisfaite de la réponse de la Municipalité concernant la composition du conseil. Selon les statuts, la composition est d'un à cinq membres de DECLIC, mais si un seul membre de DECLIC est dans le conseil de fondation, il n'est pas prévu d'attribuer les autres quatre sièges à d'autres personnes. C'est ce qui est un peu problématique. J'estime que ce point doit être modifié et que cela donne à DECLIC un peu trop de pouvoir, alors que d'autres personnes pourraient aussi participer à ces discussions et à ces échanges constructifs.

M. Daniel Brélaz, syndic: — La réponse se fera en deux temps. D'abord, concernant l'étude sur le commerce, qui vient de commencer, il faut voir si elle sera déjà exploitable dans une année pour la nouvelle Municipalité — je n'y serai plus. Est-ce qu'elle pourra dire, en septembre ou en octobre de l'année prochaine, compte tenu de ce qu'il y a dans cette étude, qu'on peut modifier tel cap? J'ai l'impression que le délai est un peu juste et qu'il faudra peut-être une année ou deux de plus avant qu'on puisse réellement avoir d'éventuels changements de cap. Mais la nouvelle Municipalité en décidera.

En ce qui concerne la composition, on a essayé de l'étendre plusieurs fois ; on a réussi une fois, avec un commerçant indépendant. Il se trouve qu'en général, les gens qui ont envie de s'engager se font happer par les organes existants, ce qui fait qu'on dit qu'ils sont membres d'autre chose. Et puis, c'est très difficile de faire s'engager les gens qui n'en ont pas envie, sinon ponctuellement. Depuis que la taxe est tombée, il n'y a plus beaucoup d'opposants historiques hyperactifs au City Management. Et ceux avec qui on avait eu quelques contacts à l'époque nous ont clairement laissé entendre qu'ils savaient ce qu'il fallait nous dire sur absolument tout, mais qu'il était exclu qu'ils participent avec d'autres personnes,

avec qui ils n'étaient pas forcément d'accord. Ce n'est donc pas si simple! On est évidemment ouvert à l'idée, mais ce n'est pas si simple.

M. Mathieu Blanc (PLR): - Excusez ma réaction tardive, mais les propos de M. le syndic nous incitent à une certaine prudence par rapport à cette résolution. Je comprends la volonté de l'interpellatrice, mais il me semble difficile de voter cette résolution sans analyser les éléments soulevés par M. Brélaz. En l'état, je m'abstiendrai par rapport à cette résolution, et je pense qu'une partie des membres du groupe PLR feront de même.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Myrèle Knecht est adoptée par 45 voix contre 9 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Myrèle Knecht : « La Fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement?»;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour élargir la composition du Conseil de fondation du City Management afin qu'il soit plus représentatif du commerce de détail lausannois et notamment du petit commerce. Il souhaite également que la Municipalité informe le Conseil communal des décisions qu'elle prendra concernant la réorientation de la convention de subventionnement qui lie la Ville à la Fondation du City Management (échue au 31 décembre 2016), sur la base de l'étude répondant au postulat de Mme E. Müller (selon préavis 2014/53) et d'un rapport d'activités pour les années 2010 à 2015, soit dès la mise en œuvre du préavis 2009/33 intitulé 'La promotion du commerce lausannois' ».

Interpellation de M. Vincent Rossi: « Comment va la maison de paille? »

Développement polycopié

Contexte

En mars 2011, le Conseil communal a approuvé la construction d'une maison de paille¹⁰ à l'usage du SPADOM sur l'avenue du Chablais. Cette construction faisait suite à l'affaire de la maison du collectif Straw d'la balle en 2008.

Cette maison a été inaugurée en juin 2012. D'après le préavis, ce premier bâtiment public suisse entièrement bioclimatique était promis à un bel avenir « DD »: en plus de sa dimension économe en énergie et écologique, ce projet comportait une dimension importante de création de connaissances :

¹⁰ Préavis n° 2010/69: Bâtiment administratif, Chablais 46, à Lausanne. Démolition de containers provisoires – reconstruction d'un bâtiment administratif bioclimatique en paille, bois et terre. Projet ECO 46.

- transfert des savoirs aux milieux professionnels et sensibilisation du public,
- formations spécifiques pour des entreprises et le personnel interne de la Ville,
- nouveaux champs exploratoires et de connaissances pour les écoles.

Enfin, il était évoqué que ce projet pourrait faire des émules. Dans cette optique, la Ville souhaitait mettre à disposition d'une coopérative ou association une parcelle communale en DDP pour la construction de 2 à 3 villas mitoyennes dans le secteur de Montblesson. Tout ceci dans la perspective de l'acquisition d'un savoir-faire à même d'être utilisé à plus grande échelle dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

On vient d'apprendre par la presse (30 janvier) que le bilan énergétique de cette maison était excellent.

Questions

Par cette interpellation, Je demande à la Municipalité où en sont toutes ces belles perspectives. Plus précisément, nous posons les questions suivantes :

- 1. La maison de paille présente-t-elle le confort d'utilisation attendu ?
- 2. La Municipalité peut-elle publier dans les détails le bilan énergétique réalisé par l'EPFL?
- 3. Quel bilan peut être dressé après ces quelques années, en termes économiques, écologiques et de savoir-faire tiré de la construction et de l'utilisation ?
- 4. Qu'en est-il des applications futures de ce savoir-faire? La Ville a-t-elle des projets d'autres constructions de paille, ou en soutient-elle? Prévoit-elle d'intégrer de tels projets, par exemple dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

En mars 2011, le Conseil communal a approuvé la construction d'une maison de paille à l'usage du SPADOM sur l'avenue du Chablais. Cette construction faisait suite à l'affaire de la maison du collectif Straw d'la balle en 2008.

Cette maison a été inaugurée en juin 2012. D'après le préavis, ce premier bâtiment public suisse entièrement bioclimatique était promis à un bel avenir « DD » : en plus de sa dimension économe en énergie et écologique, ce projet comportait une dimension importante de création de connaissances :

- . transfert des savoirs aux milieux professionnels et sensibilisation du public,
- . formations spécifiques pour des entreprises et le personnel interne de la Ville,
- . nouveaux champs exploratoires et de connaissances pour les écoles.

Enfin, il était évoqué que ce projet pourrait faire des émules. Dans cette optique, la Ville souhaitait mettre à disposition d'une coopérative ou association une parcelle communale en DDP pour la construction de 2 à 3 villas mitoyennes dans le secteur de Montblesson. Tout ceci dans la perspective de l'acquisition d'un savoir-faire à même d'être utilisé à plus grande échelle dans l'écoquartier des Plaines-du-loup.

On vient d'apprendre dans la presse (30 janvier) que le bilan énergétique de cette maison était excellent.

Questions

Par cette interpellation, Je demande à la Municipalité où en sont toutes ces belles perspectives. Plus précisément, nous posons les questions suivantes :

1. La maison de paille présente-t-elle le confort d'utilisation attendu?

- 2. La Municipalité peut-elle publier dans les détails le bilan énergétique réalisé par l'EPFL?
- 3. Quel bilan peut être dressé après ces quelques années, en termes économiques, écologiques et de savoir-faire tiré de la construction et de l'utilisation ?
- 4. Qu'en est-il des applications futures de ce savoir-faire? La Ville a-t-elle des projets d'autres constructions de paille, ou en soutient-elle? Prévoit-elle d'intégrer de tels projets, par exemple dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup?

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

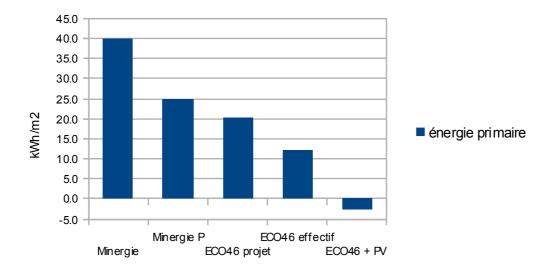
Question 1 : La maison de paille présente-t-elle le confort d'utilisation attendu?

Un projet de fin d'étude conjoint à l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a permis de confirmer que les performances de la maison de paille ECO46 dépassent de loin les attentes. Ce bilan reflète aussi bien l'efficacité que le confort d'utilisation au sens large des usagers et usagères (locaux et qualité de l'environnement de travail). Concrètement, l'évaluation a porté sur les quatre volets ci-dessous :

1. La consommation énergétique: la dépense de chaleur avait été estimée à 31.4 kWh/m² (soit 20.7 kWh/m² en comptant la récupération de chaleur de la ventilation), ce qui correspondait à quelque 85 % des exigences du label Minergie-P et permettait de prétendre au label.

Après 3 ans d'utilisation, la consommation effective du bâtiment se monte à quelque 10 kWh/m², soit une consommation 4 fois moins importante que pour un bâtiment équivalent de standard Minergie-P et 3 fois inférieure à la valeur attendue.

Le graphique ci-dessous montre que la consommation de la maison de paille (ECO46) s'élève à $11~kWh/m^2$ d'énergie primaire (chauffage et consommations électriques pour l'éclairage, l'informatique, la ventilation et l'eau chaude sanitaire), contre $25~kWh/m^2$ pour un bâtiment Minergie P standard. A noter, que les panneaux photovoltaïques installés en toiture couvrent plus que la consommation en énergie primaire du bâtiment, d'où la consommation négative indiquée sur le graphique ci-dessous sous la mention « ECO46 + PV ».



2. La ventilation des locaux : le principe des constructions de standard Minergie-P consiste à faire circuler l'air dans le bâtiment pour équilibrer les températures et

remplacer régulièrement l'air vicié par de l'air frais. Ces opérations sont pilotées automatiquement et sont imperceptibles pour l'usager. Ce brassage d'air est relativement gourmand en électricité. La maison de paille n'a pas pu atteindre le niveau d'étanchéité requis par le standard Minergie-P vu la porosité de ses matériaux, ce qui constitue, au final, un avantage vu les besoins en ventilation inférieurs à ceux d'un bâtiment parfaitement étanche, d'où une substantielle économie d'électricité.

En termes de qualité de l'air, la ventilation a également pu être réduite au 65 % du volume habituel grâce aux qualités de l'ensemble des matériaux de construction et aux agencements garantis sans solvant et sans autre polluant COV¹¹. La régulation hygrométrique est assurée par les revêtements des murs intérieurs en terre crue et du mur central en pisé dont les capacités naturelles d'absorption et d'adsorption sont optimales. Enfin, la sonde CO₂ installée dans la salle de conférence permet d'assurer un taux optimal, même en cas de forte occupation.

- 3. L'énergie grise de la maison de paille par rapport à une construction standard : en supposant que 90 % de la paille pourrait être recyclé en combustible pour générer de la chaleur lors de sa démolition, la maison de paille ne consomme que 250 MJ d'énergie grise, ce qui correspond à 10 % de la dépense d'énergie grise d'un bâtiment conventionnel, construit aux standards actuels.
- 4. Le confort des usagers: la plupart des usagers du bâtiment expriment une satisfaction marquée pour leur environnement de travail et relèvent fréquemment la qualité des matériaux. L'apparition d'une surchauffe s'explique principalement par la sous-utilisation des stores et du lanterneau qui ne permet pas de profiter de manière optimale du rafraîchissement nocturne.

Question 2 : La Municipalité peut-elle publier dans les détails le bilan énergétique réalisé par l'EPFL ?

Le bilan énergétique de la maison de paille sera publié sous la forme d'une plaquette, à l'été 2015, et sera disponible dans les bureaux du Service des parcs et domaines (SPADOM). Un exemplaire sera distribué à tous les conseillers communaux.

Le travail complet de M. Adrien Chaussinand¹² est téléchargeable sur le site internet de la Ville de Lausanne¹³.

Question 3 : Quel bilan peut être dressé après ces quelques années, en termes économiques, écologiques et de savoir-faire tiré de la construction et de l'utilisation ?

En **termes économiques**, le bilan peut être qualifié de très positif. Le coût de construction est à peine supérieur à celui d'une construction traditionnelle (environ + 5 %); cette différence s'explique principalement par l'aspect novateur du projet (qui a induit une gestion plus complexe du chantier). La consommation énergétique est proche de zéro. Le bâtiment est autosuffisant en électricité et le coût annuel des pellets de chauffage est de l'ordre de CHF 500.-. Pour mémoire, les anciens containers qui ont été avantageusement remplacés par la maison de paille consommaient quelque CHF 40'000.- d'électricité par an (chauffage et climatisation).

En **termes écologiques**, outre les aspects énergétiques mentionnés ci-dessus, il convient de relever que la majorité des matériaux utilisés pour la construction (bois, paille, terre) proviennent des propriétés de la Ville et que le mobilier a été fabriqué dans les ateliers de SPADOM, d'où une très forte réduction des impacts liés au transport des matériaux, le bois voyageant par exemple fréquemment sur des milliers de kilomètres. La réalisation de toilettes sèches a permis d'expérimenter cette technologie en situation réelle, en la

¹¹ Composés organiques volatils.

¹² Analysis and thermal-dynamic behaviour model of an administrative straw bale building "Minergie-ECO" in Lausanne, Adrien Chaussinand, travail de master réalisé à l'INSA de Strasbourg et au LESO-PB à l'EPF, juillet 2014.

¹³ http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-et-domaines/politique-ecologique/projets/: le projet figure sur la page d'accueil.

soumettant à un usage intensif, et d'obtenir ainsi un comparatif par rapport aux toilettes sèches situées en forêt.

En termes de **savoir-faire**, l'expertise acquise a permis de réunir les bonnes pratiques utiles pour les corps de métiers et le public en général; tous deux ont pu bénéficier des nombreuses visites, portes ouvertes, ateliers, organisés durant la construction ou depuis sa mise en exploitation. Des ateliers participatifs ont été offerts aux professionnels et aux particuliers, ainsi que des cours dans le cadre de master HES ou d'unités d'enseignement à l'EPFL. SPADOM et le Service d'architecture ont répondu à de très nombreuses sollicitations d'étudiant-e-s en architecture qui voulaient s'inspirer du projet pour leur travail pratique de fin d'étude. Il est par contre encore prématuré de mesurer les effets réels de cette construction en termes de projets.

Question 4 : Qu'en est-il des applications futures de ce savoir-faire ? La Ville a-t-elle des projets d'autres constructions de paille, ou en soutient-elle ? Prévoit-elle d'intégrer de tels projets, par exemple dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?

La contrainte énergétique imposée aux investisseurs des Plaines-du-Loup se résume dans l'exigence de satisfaire les normes environnementales conformes au concept de la société à 2000 watts. A ce titre, les investisseurs devront mener une réflexion globale en vue de réduire leurs dépenses en énergie grise, en énergie d'exploitation du bâtiment et en énergie liée à la mobilité induite, tout en veillant à maîtriser les coûts de construction afin de pouvoir offrir des logements à loyer accessible. L'adoption de modes constructifs écologiques est donc fortement encouragée. Cependant, comme le quartier des Plaines-du-Loup se situe principalement en zone de forte densité, impliquant des bâtiments de 27 mètres de hauteur, la majorité des bâtiments devraient, à priori, être réalisés en béton recyclé et/ou en ossature bois, permettant par ailleurs, à performance thermique équivalente, de réduire les épaisseurs des façades.

Ce projet pilote a par contre permis à la Ville d'acquérir des connaissances et un savoirfaire qu'elle pourrait valoriser dans la construction d'un bâtiment, comme la maison de quartier prévue dans le parc des Plaines-du-Loup, ce qui renforcerait par ailleurs la cohérence de ce lieu.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 11 juin 2015.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. C'est avec satisfaction que les Verts ont pris connaissance de l'excellent bilan de cette construction en paille, aussi bien en termes de confort que de consommation de ressources. Le savoir-faire acquis, lui aussi, est très riche et très important pour le futur. Cependant, on sent bien que les projets concrets ne se bousculent pour le moment pas au portillon. Il est évoqué l'idée de faire une maison de quartier en paille aux Plaines-du-Loup. A l'époque, pourtant, il était aussi question de construire deux à trois villas mitoyennes en paille à Montblesson. La réponse municipale n'évoque pas ces projets. Est-ce que la Municipalité peut nous éclairer sur ce point en complément à sa réponse? Je voulais aussi savoir si la Municipalité faisait activement la promotion des constructions en paille, par exemple, dans les critères d'octroi de droits de superficie ?

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : — Concernant les projets à Montblesson, en effet, il n'y a actuellement aucun projet de maison de paille.

Une plaquette réalisée dans le cadre de cette construction est distribuée à large échelle et des visites sont régulièrement organisées. C'est la façon dont la Municipalité promeut cette construction exemplaire. Pour le reste, la Municipalité espère que l'initiative privée va

relever ce défi, mais c'est surtout par l'exemple que la Municipalité travaille à la promotion de ce type de construction.

M. Vincent Rossi (Les Verts): – Je ne déposerai pas de résolution pour que la Ville crée des maisons de paille ex nihilo, sans projet. Mais c'est vrai que j'ai un léger pincement par rapport au fait que le projet de Montblesson ne se concrétise pas.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi : « Comment va la maison de paille ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? »

Développement polycopié

Contexte

En septembre 2011, le projet AGEPP a obtenu la couverture de risque de la Confédération. On le sait, car c'est la dernière « actualité » publiée sur le site agepp.ch.

Rappelons qu'il s'agit d'un projet pionnier de géothermie profonde qui devrait être réalisé sur le territoire de la commune de Lavey-Morcles (VD), avec comme partenaire, notamment, le SI-REN. Il entre dans la stratégie de notre Ville de développement des énergies renouvelables et se décrivait ainsi en 2011 :

« Ce projet prévoit un forage de 2000 à 3000 mètres de profondeur. Il a pour objectif de pomper de l'eau à 110° C provenant du réservoir géothermal profond. Objectifs : chauffer 1200 foyers de la région, produire de l'électricité pour 600 ménages, assurer le complément chaleur nécessaire aux Bains de Lavey et, afin de valoriser la chaleur résiduelle, installer une pisciculture et des serres ».

En novembre 2014, la presse nous apprenait que l'AGEPP « sortait du stand-by » grâce à un financement complémentaire privé. Ses ambitions ont cependant été revues à la baisse.

Avec les turbulences qui agitent le milieu énergétique suisse, il serait bon de faire le point sur l'avancement de ce projet.

Questions

Par cette interpellation, nous demandons à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1 Le financement semble bouclé, est-ce que la Municipalité peut confirmer que les oppositions sont levées et que le projet a redémarré ?
- 2 Les risques géologiques et sismiques sont souvent évoqués dans ce genre de projets. Comment sont-ils évalués pour Lavey et, le cas échéant, quelles sont les garanties apportées par ces évaluations ?
- 3 Un autre risque concerne la qualité des eaux : il serait, dans le pire des cas, comparable à celui observé aux Etats-Unis après une fragmentation de roche utilisant des produits dangereux. Qu'en est-il pour le projet qui nous concerne ?

- 4 Quelles sont les ambitions actuellement affichées pour ce qui est du retour énergétique (production d'électricité et de chaleur) du forage, par rapport aux ambitions initiales (décrites ci-dessus)?
- 5 Enfin, est-il prévu de relever des données d'inventaire (au sens ISO 14040) permettant de dresser l'écobilan de ce projet ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

En septembre 2011, le projet Alpine Geothermal Power Production (AGEPP) a obtenu la couverture de risque de la Confédération. On le sait, car c'est la dernière « actualité » publiée sur le site agepp.ch.

Rappelons qu'il s'agit d'un projet pionnier de géothermie profonde qui devrait être réalisé sur le territoire de la commune de Lavey-Morcles (VD), avec comme partenaire, notamment, le SI-REN. Il entre dans la stratégie de notre Ville de développement des énergies renouvelables et se décrivait ainsi en 2011 :

« Ce projet prévoit un forage de 2000 à 3000 mètres de profondeur. Il a pour objectif de pomper de l'eau à 110° C provenant du réservoir géothermal profond. Objectifs : chauffer 1'200 foyers de la région, produire de l'électricité pour 600 ménages, assurer le complément chaleur nécessaire aux Bains de Lavey et, afin de valoriser la chaleur résiduelle, installer une pisciculture et des serres ».

En novembre 2014, la presse nous apprenait que l'AGEPP « sortait du stand-by » grâce à un financement complémentaire privé. Ses ambitions ont cependant été revues à la baisse.

Avec les turbulences qui agitent le milieu énergétique, il serait bon de faire le point sur l'avancement de ce projet.

S'en suivent cinq questions auxquelles il est répondu ci-dessous, après le préambule.

Préambule

CESLA S.A. est une société dont le capital appartient entièrement à l'Etat de Vaud. Cette société gère depuis 2000 les pompages d'eau thermale à Lavey-les-Bains (puits P201 et P600, en service depuis respectivement 1972 et 2000) qui approvisionnent les Bains de Lavey en eau thermale et en énergie thermique. En cas de panne prolongée du pompage au puits P600, les besoins en énergie thermique des Bains ne pourraient plus être couverts. De plus, la baisse continue de la température des eaux pompées au puits P201 depuis dix ans ne permettra plus, à terme, d'assurer la couverture des besoins en énergie thermique des Bains.

Le projet AGEPP s'inscrit dans l'idée initiale de CESLA de mettre en place un nouveau puits pour assurer l'approvisionnement des Bains, mais en développant des objectifs plus ambitieux. Le projet AGEPP vise à exploiter la chaleur des aquifères profonds dans la région de Lavey dans des zones fracturées à perméabilité élevée. Il permettra, pour autant que les cibles définies de température et de débit de remontée d'eau soient atteintes, de produire de l'électricité et de fournir de la chaleur à des clients de proximité, dont le plus important sera Les Bains de Lavey.

A cet égard, l'attribution en 2011 de la couverture de risque par la Confédération (pour les projets de géothermie avec production d'électricité uniquement) a été un jalon essentiel du projet. Elle consiste à prendre en charge 50 % des coûts d'exploration en cas d'échec complet du forage ou contribue à assurer un retour sur investissement minimal dans tous les cas de figures envisageables, situés entre l'échec complet du projet et la réussite définie par les paramètres du cas de référence (une température de 110° C en tête de puits, à un débit de 40 litres par seconde). Le projet AGEPP a débuté en 2006. Il est porté par les partenaires suivants : EOS Holding S.A., SI-REN S.A., Holdigaz S.A., CESLA S.A., Romande Energie Renouvelable S.A., Commune de St-Maurice, Commune de Lavey-

Morcles, Etat du Valais et Etat de Vaud. Le projet sera réalisé par une société encore à créer. Holdigaz a rejoint les partenaires en novembre 2014, ce qui a permis de boucler le financement du projet.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Le financement semble bouclé, est-ce que la Municipalité peut confirmer que les oppositions sont levées et que le projet a redémarré ?

La Municipalité peut confirmer que les deux oppositions au permis de forer ont été levées. La mise à l'enquête faite en fin d'année 2010 avait débouché en début d'année 2011 sur deux oppositions :

- une opposition du canton du Valais portant sur la ressource géothermale. Des négociations ont permis d'aboutir fin 2011 à la signature d'une convention intercantonale et l'opposition a été levée;
- une opposition des Bains de Lavey qui porte essentiellement sur les risques liés à l'impact du puits profond à forer sur les deux puits exploités actuellement et sur la qualité chimique de l'eau qui sera captée. Un rapport des risques a été établi, validé par un expert indépendant et accepté par Les Bains de Lavey, qui ont retiré leur opposition fin 2013.

Le projet doit encore franchir deux étapes préliminaires importantes : diverses procédures d'autorisations et d'affectation du sol pour les installations d'exploitation en surface et rapport complet sur les risques sismiques à fournir au Service sismologique fédéral (voir ci-après).

Question 2 : Les risques géologiques et sismiques sont souvent évoqués dans ce genre de projets. Comment sont-ils évalués pour Lavey et, le cas échéant, quelles sont les garanties apportées par ces évaluations ?

AGEPP est un projet hydrothermal et n'implique pas de stimulation hydraulique comme utilisée dans le cas du projet de Bâle¹⁴. D'autre part, le projet ne prévoit qu'un seul puits de pompage, sans réinjection d'eau comme pour le projet de Saint-Gall¹⁵. De part sa profondeur moins importante, la pression en fond de trou est nettement inférieure à celles des projets précités, ce qui réduit les risques de sismicité induite. Les connaissances de l'aquifère thermal de Lavey sont bonnes : la perméabilité des fissures est assez élevée pour le type de formation rocheuse rencontrée (gneiss, roche cristalline). Cet aquifère est déjà exploité avec un débit total de 30 l/s depuis plus de quinze ans sans subsidence (affaissement de terrain suite à l'épuisement d'un réservoir d'eau).

En fonction de ces paramètres, les experts estiment que les risques sismiques sont faibles. Les risques résiduels sont liés à une éventuelle stimulation chimique (voir ci-après) ou à un accident de forage ou d'exploitation. Ces risques sont eux aussi limités, en raison de la faible pression prévue pour une éventuelle stimulation chimique (25 bars en tête de puits), qui n'interviendrait qu'en dernier recours (faibles débits) et sous réserve de plusieurs paramètres. Cette faible pression est à comparer aux 100 à 300 bars pour la stimulation hydraulique pour des projets géothermiques plus profonds et à plus de 500 bars pour la stimulation hydraulique des projets pour l'exploitation d'hydrocarbures). Un risque d'accident de forage comme celui de Saint-Gall, soit une remontée de gaz explosifs sous pression, est pratiquement inexistant dans le contexte géologique de Lavey (roches cristallines). D'entente avec le Service suisse de sismologie, une analyse du risque

¹⁴ En décembre 2006, un séisme de 3,4 degrés de magnitude sur l'échelle de Richter a été causé par une opération de stimulation hydraulique de réservoir dans le cadre d'un projet géothermique dans la région de Bâle (-5'000 mètres), gelé depuis lors

depuis lors.

15 En juillet 2013, le forage géothermique à Saint-Gall (4'500 mètres) a provoqué un séisme de magnitude 3,6. La secousse a été provoquée par une forte injection d'eau sous pression visant à bloquer la remontée de gaz explosif dans le forage.

sismique dans la région de Lavey sera prochainement mise en œuvre. De plus, un système préventif sera par ailleurs installé pour assurer une complète sécurité. Le risque de subsidence des terrains (accident en phase d'exploitation) est également très faible: l'exploitation du puits est prévue pour être durable avec un débit raisonnable (40 l/s) qui ne perturbera pas le système dynamique de l'aquifère, connu pour être bien réalimenté naturellement (la recharge naturelle compensera le soutirage d'eau souterraine par le projet).

Question 3 : Un autre risque concerne la qualité des eaux : il serait, dans le pire des cas, comparable à celui observé aux Etats-Unis après une fragmentation de roche utilisant des produits dangereux. Qu'en est-il pour le projet qui nous concerne ?

Les techniques de forages et de fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste aux Etats-Unis ne sont pas comparables à ce qui sera mis en œuvre pour le projet AGEPP. Pour les projets d'exploitation d'hydrocarbures, les fluides de fracturation sont injectés sous haute pression dans une formation géologique peu perméable avec le but de mobiliser les hydrocarbures. Dans le cas du projet AGEPP, le recours à la fracturation hydraulique a toujours été exclu. Il s'agit avant tout d'exploiter des fissures aquifères existantes et d'en augmenter, si vraiment nécessaire, leur perméabilité par stimulation chimique.

La perméabilité assez élevée des fissures présentes à Lavey ne nécessite a priori pas de stimulation chimique. Une éventuelle stimulation de ce type ne se ferait qu'en dernier recours, à la fin du forage et en fond de trou, en utilisant de l'acide chlorhydrique (HCI) dilué, en faible volume et à faible pression. L'acide chlorhydrique est couramment utilisé pour des forages de production d'eau de boisson en milieu calcaire (par exemple dans le massif du Jura), pour dissoudre les induits de carbonates (soit le même « calcaire » qui encrasse robinets, toilettes et machines à laver le linge) qui tapissent les fissures aquifères en réduisant la perméabilité et les débits exploitables.

Dans la cadre du projet AGEPP, la stimulation chimique permet de nettoyer le trou nu du forage, de dissoudre les minéraux carbonatés présents dans les fissures, d'améliorer la connexion entre le puits et le réservoir et ainsi d'augmenter le débit d'exploitation.

La stimulation par acidification ne sera effectuée que sous réserve de plusieurs conditions cumulatives :

- productivité du puits insuffisante (débit <401/s);
- aucune sismicité induite produite durant le forage ;
- présence attestée de dépôts carbonatés dans les fissures (qui pourront être dissous par acidification)
- absence de connexion hydraulique entre le forage et les puits d'eau thermale déjà existants (vérification par fluide de traçage durant la perforation).

L'utilisation de la stimulation chimique, si elle était retenue pour le projet AGEPP comme mesure de dernier recours, est soumise à autorisation du Canton, qui devra évaluer si une mise à l'enquête complémentaire - qui ne remettrait pas en cause le permis de forer déjà accordé - est nécessaire.

Question 4 : Quelles sont les ambitions actuellement affichées pour ce qui est du retour énergétique (production d'électricité et de chaleur) du forage, par rapport aux ambitions initiales (décrite ci-dessus) ?

Au vu du retard pris par le projet, ayant entraîné le raccordement à d'autres modes de chauffage de plusieurs bâtiments et donc une réduction importante du potentiel de valorisation thermique, les communes de Lavey-Morcles (potentiel estimé à 3.8 GWh_{th} en début de projet) et de Saint-Maurice (potentiel estimé à 8.8 GWh_{th}) ont renoncé à ce jour à mettre en place un chauffage à distance alimenté en chaleur par le projet AGEPP. La

Commune de Saint-Maurice reste intéressée, mais pour le développement à long terme de son chauffage à distance. Armasuisse (potentiel de 0.4 GWh_{th}) était également intéressée par un raccordement de ses bâtiments de Lavey, mais il est probable qu'elle ne pourra attendre la réalisation du projet.

La chaleur du forage sera valorisée uniquement par les Bains de Lavey (16 GWh_{th}), qui représentent un consommateur important aussi bien en hiver qu'en été. La production de chaleur estimée à 29 GWh_{th} sera donc dans un premier temps sous exploitée. Elle pourrait toutefois alimenter des serres ou une pisciculture (pas de projet concret à ce jour, mais une consommation importante jusqu'à 10 GWh_{th} est envisageable selon une étude de faisabilité mandatée par le projet).

En revanche, la production électrique escomptée initialement à 1,6 GWh_{él} par an, soit l'équivalent de la consommation de 450 ménages, devrait passer à au moins 3.0 GWh_{él} par an, soit l'équivalent de 850 ménages.

Question 5 : Enfin, est-il prévu de relever des données d'inventaire (au sens ISO 14040) permettant de dresser l'écobilan de ce projet ?

Une analyse complète de cycle de vie n'est actuellement pas prévue dans le cadre du projet AGEPP. Cette proposition sera transmise par les représentants lausannois au comité de pilotage du projet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 23 avril 2015.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. C'est avec satisfaction que les Verts s'assurent que cette source d'énergie ne présente pas les inconvénients et les risques que certaines techniques ont pu laisser craindre. Nous nous réjouissons également de l'accroissement de la capacité de production électrique du projet par rapport à la version initiale. Finalement, c'est avec mes préoccupations professionnelles que je voulais savoir si les données d'inventaire d'écobilan allaient pouvoir être recueillies — vous comprenez que je mets ma casquette d'analyste en environnement. J'aimerais donc demander à M. le municipal en charge si la Municipalité peut informer le Conseil communal de ce qu'il en est sur ce point de récolte de données d'inventaire.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels: — Comme nous l'indiquons dans la réponse à l'interpellation, cette demande sera soumise aux autres partenaires du projet. Mais ce n'est pas encore le moment de le faire puisque, comme on vous l'explique dans les autres réponses, nous avons encore un assez grand chemin à parcourir en matière d'aménagements du sol en surface, d'études requises par le Service sismologique suisse et en matière de calibrage et de profilage du projet, dont il faudrait ensuite faire l'étude au sens de la question de M. Rossi. Bien entendu, sa question reste à l'agenda et nous ne manquerons pas de la soumettre aux autres partenaires du projet le moment venu.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise »

Développement polycopié

Contexte

La biométhanisation est l'une des manières de produire de l'énergie renouvelable, parmi toutes celles qui sont mises en oeuvre par la Ville de Lausanne. Actuellement, la ferme des Saugealles fournit ainsi sa contribution à l'approvisionnement lausannois.

Un certain nombre de projets ont été envisagés pour accroître la capacité de production de notre ville, notamment à la Tuilière, puis ailleurs en raison de la destinée de ce site désormais liée à Métamorphose.

Au-delà du lieu qui sera finalement retenu pour cette activité, il serait intéressant de connaître le potentiel énergétique que représente la biométhanisation à Lausanne, et aussi de savoir ce qui est prévu pour approvisionner cette production énergétique.

Questions

Par cette interpellation, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

- 1. Quelles sont les filières qui sont actuellement prospectées pour alimenter la biométhanisation lausannoise (marc de café industriel, huiles végétales usagées, déchets agricoles, lavures de restaurants, déchets végétaux du SPADOM, des agriculteurs locaux, déchets de jardin des particuliers, déchets de cuisine des particuliers, etc.)?
- 2. Quel potentiel énergétique représentent ces filières, par rapport aux besoins de chaleur (et d'électricité en cas de cogénération) de la ville de Lausanne ?
- 3. Quel est le destin et quelle est la valeur, actuelle et future, des résidus issus de la méthanisation (en fonction des filières) ?
- 4. Quels moyens pourront être mis en oeuvres pour maximiser, à terme, ces filières (accroissement de la quantité et amélioration de la qualité à travers des partenariats, la standardisation des systèmes, la réglementation, ou autres)?
- 5. Comment la ville juge-t-elle l'avenir de la production de biogaz, à la lumière de la conjoncture actuelle (prix actuel du pétrole, vente de Compogaz par AXPO, autres signaux que la Municipalité aura identifiés) ?
- 6. Quel est le rôle des Saugealles dans le tableau futur de la biométhanisation lausannoise ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

La biométhanisation est l'une des manières de produire de l'énergie renouvelable, parmi toutes celles qui sont mises en oeuvre par la Ville de Lausanne. Actuellement, la ferme des Saugealles fournit ainsi sa contribution à l'approvisionnement lausannois.

Un certain nombre de projets ont été envisagés pour accroître la capacité de production de notre ville, notamment à la Tuilière, puis ailleurs en raison de la destinée de ce site désormais lié à Métamorphose.

Au-delà du lieu qui sera finalement retenu pour cette activité, il serait intéressant de connaître le potentiel énergétique que représente la biométhanisation à Lausanne, et aussi de savoir ce qui est prévu pour approvisionner cette production énergétique.

S'en suivent six questions auxquelles il est répondu ci-dessous, après le préambule.

Préambule

La Municipalité a présenté le projet de biométhanisation industrielle de Cery dans le rapport-préavis N° 2013/7 « Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de Madame Natacha Litzistorf ». Sur ce sujet, elle a également répondu le 20 mars 2014 à l'interpellation de Monsieur Jean-Luc Chollet « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? » qui s'inquiétait du retard pris par le projet. Elle indiquait notamment : « S'il est vrai que le projet de Cery ne semble pas pouvoir voir le jour durant cette décennie, la situation ne paraît toutefois pas devoir être décrite de manière aussi défaitiste que dans l'interpellation. En effet, la volonté de voir un plan d'affectation cantonal aboutir pour ce projet est toujours d'actualité; cependant, le projet est si complexe qu'il nécessite des décisions de nombreux acteurs et que le leader (instance cantonale) du dossier n'est pas clairement impliqué ». La Municipalité relevait également qu'elle « s'engage à poursuivre, avec tous les partenaires concernés, les démarches pour faire aboutir un plan d'affectation cantonal dans la région lausannoise autorisant à terme la réalisation d'une installation de méthanisation qui valorisera les déchets végétaux des collectivités publiques de la région lausannoise en énergie ».

Le nouveau plan cantonal de gestion des déchets (PGD, version 2015), actuellement en consultation, conçoit l'installation de biométhanisation industrielle prévue à Cery comme une unité de réserve, à réaliser éventuellement à 1'horizon 2020-2025 :

« La région doit également être dotée d'une capacité de traitement des déchets organiques ménagers et des autres déchets méthanisables.

Deux sites sont actuellement envisagés : celui de la compostière de La Coulette à Belmont-sur-Lausanne et une surface dans le secteur de Cery, sur le territoire de la commune de Prilly. Le premier accueille déjà une installation de traitement de déchets organiques sur une surface réservée à cette activité. Cet ouvrage, exploité par une entreprise privée, dessert un secteur assez vaste, avec comme point de gravité les communes de l'Est lausannois (district de Lavaux-Oron) mais aussi des communes du district de Lausanne (Cheseaux, Epalinges, Le Mont) et celle de Moudon. Une extension du périmètre du plan partiel d'affectation est en cours en été 2014. Cette opération, ainsi que le projet lui-même sont soutenus par l'autorité communale.

L'implantation d'une unité de biométhanisation sur le site de Cery est un projet porté par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). Elle doit faire l'objet d'une mesure de planification particulière, soit, très probablement, un plan d'affectation cantonal (PAC). Des démarches préalables sont également nécessaires, notamment pour vérifier la faisabilité d'un tel projet à cet endroit, de comparer le site à d'autres emplacements possibles dans la région et de constituer une entité chargée de mener à bien le projet.

La réalisation du projet de La Coulette revêt donc un caractère prioritaire. Celle du second est à envisager en 2ème étape, à l'horizon 2020-2025.

[...] La construction d'une ime unité de méthanisation dans la région lausannoise est à considérer si les estimations de l'évolution de la production de déchets se prêtant à ce traitement se concrétisent ».

Le projet technique de biométhanisation industrielle de Cery est donc gelé dans l'attente d'une évolution du dossier administratif de planification du sol, d'une confirmation des volumes de matière à traiter à moyen terme et de la finalisation d'un plan de financement.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les filières qui sont actuellement prospectées pour alimenter la biométhanisation lausannoise (marc de café industriel, huiles végétales usagées, déchets agricoles, lavures de restaurants, déchets végétaux du SPADOM, des agriculteurs locaux, déchets de jardin des particuliers, déchets de cuisine des particuliers, etc.)?

Le Service d'assainissement approche régulièrement tous les remettants potentiels pour leur proposer de prendre en charge les huiles végétales usagées et les lavures de restaurants et de cantines. Ces deux types de déchets sont particulièrement méthanogènes et présentent donc un grand intérêt pour la production d'énergie. Actuellement, les déchets de restaurants sont collectés par le Service d'assainissement, à hauteur de la capacité nominale des Saugealles et le solde par un partenaire privé qui traite ces quantités dans trois unités de méthanisation sises à Villeneuve, Lavigny et Chavornay. Concernant les huiles végétales usagées que le Service d'assainissement collecte sur le territoire lausannois, elles sont intégralement traitées aux Saugealles. Les restes de repas des particuliers ne sont pas collectés actuellement en raison de la filière de traitement.

Question 2 : Quel potentiel énergétique représentent ces filières par rapport aux besoins de chaleur (et d'électricité en cas de cogénération) ?

Le rapport-préavis 2013/07 indiquait que la production de biogaz attendue du projet de Cery était de l'ordre de 12 GWh/an, avec en été une injection dans le réseau de gaz (6 GWh) et, en hiver, une utilisation par couplage chaleur-force (2 GWh d'électricité et 2,5 GWh de chaleur pour le chauffage à distance).

La consommation lausannoise d'électricité est de l'ordre de 680 GWh. La production de Cery couvrirait donc 0.3% des besoins.

Les ventes de chaleur du chauffage à distance se montent à environ 400 GWh. La production de Cery couvrirait donc 0.6% des besoins.

Les achats de gaz des SiL se montent à environ 1'850 GWh. La production de Cery couvrirait donc 0.3% des besoins.

Si le projet de Cery, qui envisageait un bassin versant régional, devait être redimensionné en fonction du potentiel de déchets organiques produits de la Commune de Lausanne uniquement, le tonnage traité serait réduit d'un tiers. Il passerait de 15'000 tonnes/an envisagés dans le cadre du projet à un volume de l'ordre de 10'000 tonnes par an. La production d'énergie serait réduite d'autant.

Question 3 : Quel est le destin et quelle est la valeur, actuelle et future, des résidus issus de la méthanisation (en fonction des filières) ?

Le rapport-préavis 2013/07 indiquait que les 25'000 tonnes de matières organiques (dont 15'000 tonnes seraient méthanisées) traitées par le site de Cery permettraient la production de l'ordre de 20'000 m3/an d'un compost de grande qualité.

La vente du compost ne permet pas de rentabiliser une installation de méthanisation industrielle. En revanche, ses grandes qualités (apport de matières organiques naturelles, effets phytosanitaires, meilleure rétention d'eau, etc.) permettent d'assainir, voire de revitaliser les sols.

Le compost provenant de l'ex-compostière de la Tuilière était, pour la plus grande partie, écoulé auprès des agriculteurs et de paysagistes de la région, avec un tout petit solde qui était vendu en sac sur place à la compostière.

Si l'on fait de la prospective, il est à espérer qu'à l'avenir les qualités du compost seront mieux reconnues, notamment celles qui permettent de capter durablement du CO₂. Une étude américaine (Marin Carbon Project) montre en effet qu'un sol enrichi avec du compost de qualité capte ensuite nettement plus de CO₂ et permet un bilan carbone positif (séquestration de carbone).

Il est rappelé que la collecte des déchets végétaux en ville de Lausanne est tributaire de la filière de transformation. L'existence de la compostière de la Tuilière jusqu'à sa fermeture a permis le développement de la collecte des déchets végétaux crus de la population lausannoise. Les quantités collectées ont par ailleurs connu une forte augmentation avec

l'introduction de la taxe causale sur les déchets, pour dépasser 7'200 tonnes sur l'année 2014.

Les déchets humides et rapidement fermentescibles (lavures) sont collectés séparément et ne sont issus que du marché de la restauration. En 2014, 2'400 tonnes ont été collectées, un volume également en augmentation suite à l'introduction de la taxe au sac. Ces déchets sont traités en partie dans l'installation de biométhanisation agricole lausannoise des Saugealles.

Question 4 : Quels moyens pourront être mis en œuvre pour maximiser, à terme, ces filières (accroissement de la quantité et amélioration de la qualité à travers des partenariats, la standardisation des systèmes, la réglementation, ou autres)?

Le Canton a choisi de ne pas définir de zone d'apports, comme l'y autorise la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)¹⁶. Le Canton pourrait toutefois faire usage d'un tel instrument en cas de problèmes importants, « tels que le sous-approvisionnement de certaines unités ou les transports désordonnés susceptibles de résulter d'écarts de tarifs trop marqués entre les installations ». Un éventuel accroissement de la quantité de déchets méthanisables se fera donc, non par extension du bassin versant, mais par 1'augmentation des volumes collectés par la « poubelle verte ».

Le plan cantonal de gestion des déchets relève à cet égard qu'une étude publiée début 2013 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) établit que les déchets organiques, avec une proportion moyenne de 32%, représentent toujours la principale fraction valorisable encore contenue dans les ordures ménagères produites en Suisse.

L'introduction de la taxe au sac a déjà permis d'augmenter les tonnages récoltés de déchets végétaux en porte à porte de 4'360 tonnes en 2012 à 7'272 tonnes en 2014, de même que les déchets organiques sont passés de 1'412 tonnes en 2012 à 2'399 tonnes en 2014. Le potentiel restant correspond à la quantité de déchets organiques produits par les ménages et qui sont aujourd'hui dans les sacs poubelles. Les derniers contrôles ont révélé une quantité moyenne de 8.76 kg/habitant/an, de ces déchets, soit un total annuel de près de 1'200 tonnes. Ce sont donc essentiellement des actions de sensibilisation de la population qui devraient être entreprises pour que dits déchets soient remis et valorisés au travers des filières mises en œuvre.

A relever que 1'on constate en revanche une baisse très nette de la qualité des matières récoltées, qui comportent désormais une part importante de matières non méthanisables qu'il s'agit de trier. Là également, une démarche de sensibilisation de la population ainsi que de contrôle de la qualité de la fraction des déchets collectés a été menée en 2014 et sera réitérée prochainement.

Question 5: Comment la Ville juge-t-elle l'avenir de la production de biogaz, à la lumière de la conjoncture actuelle (prix actuel du pétrole, vente de Compogaz par AXPO, autres signaux que la Municipalité aura identifiés)?

La production de biogaz ne peut être financée par les prix actuels de l'énergie, sans soutien. Seules les taxes pour l'évacuation des déchets permettent de rentabiliser une installation de méthanisation industrielle. La production d'énergie et la vente des digestats ne représentent qu'un complément de recettes, plus substantiel si la production d'électricité peut bénéficier de la rétribution fédérale à prix coûtant.

L'intérêt d'une telle installation réside dans le traitement local des déchets et la production de compost de qualité qui retourne également localement à la terre pour enrichir les sols. L'énergie ne constitue qu'un bénéfice marginal.

¹⁶ LPE, art- 31c, al. 2 : « Dans la mesure où cela est nécessaire, les cantons prennent des mesures propres à faciliter l'élimination de ces déchets. Ils peuvent notamment définir des zones d'apport ».

Question 6 : Quel est le rôle des Saugealles dans le tableau futur de la biométhanisation lausannoise ?

L'installation de biométhanisation agricole utilise avant tout le fumier et le lisier de la ferme des Saugealles (env. 65% du volume) et le fumier des chevaux du manège du Chalet-à-Gobet (env. 15%). Elle ne traite que 20% au maximum de cosubstrats (les lavures de l'Ecole hôtelière, des huiles végétales usagées, des restes de légumes et de fruits et des poussières de céréales, voire des gazons). Sur les 4'500 tonnes de matières traitées annuellement, les cosubstrats ne représentent que 900 tonnes.

L'installation n'est pas dimensionnée pour traiter plus de matière. Cette installation pilote permet au fermier des Saugealles d'obtenir un revenu supplémentaire et de disposer de substrats de qualité à épandre dans ses champs. Elle présente un intérêt local, dans le cadre de l'exploitation de la ferme des Saugealles et n'aura pas d'influence sur l'éventuel projet de méthanisation industrielle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je constate qu'elle répond davantage à la problématique de l'implantation d'un site de méthanisation plutôt que de l'approvisionnement d'un tel site. Il est vrai que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, avec la recherche d'un site qui n'en finit pas.

Mais mon interpellation portait surtout sur les enjeux liés au développement des filières fournissant la matière première à la biométhanisation. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs, mais d'avoir une vision cohérente à moyen terme, car l'un ne va pas sans l'autre. Naturellement, je me dois de faire le lien avec le postulat « Déchets compostables : sortir du bourbier », que nous allons peut-être traiter ce soir encore, car il est en première place à l'ordre du jour depuis un petit moment. Pour les Verts, il est indispensable d'améliorer la collecte des déchets compostables à Lausanne.

Améliorer la collecte, cela veut dire la rendre plus pratique, moins salissante pour les usagers, et aussi assurer la quantité et la qualité de la matière récoltée. La Ville de Nyon vient de prendre une longueur d'avance sur nous en distribuant des sacs compostables au marché, depuis début septembre. Avons-nous, à Lausanne, une stratégie pour améliorer la quantité et la qualité de la matière récoltée? C'était donc cela l'objet de mon interpellation.

Vu la situation, qui me semble insatisfaisante sur les deux aspects, je souhaite déposer deux résolutions. La première porte sur l'implantation d'un site de méthanisation; la recherche d'un tel site doit continuer, et notre Conseil communal, si tel est son souhait, doit montrer sa volonté à ce sujet. La deuxième porte sur la stratégie de collecte pour nourrir le site de méthanisation. L'enjeu est de montrer que la Ville de Lausanne souhaite réaliser ce projet, contrairement à ce que certaines rumeurs prétendent.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts en vue de développer un projet permettant la biométhanisation industrielle des déchets dans la région lausannoise.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que, sans attendre la mise en service d'un site de biométhanisation, la Municipalité définisse une stratégie visant à améliorer, aussi bien quantativement que qualitativement, la filière d'approvisionnement d'un tel site.

Il est passé à la discussion sur les résolutions.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – La première résolution donnerait peut-être à penser que la Municipalité est restée les bras ballants. Souvenez-vous de l'interpellation que j'avais

déposée il y a un certain nombre de mois ou d'années – je ne me souviens plus – concernant l'abandon du projet de biométhanisation sur le site de Cery, dans lequel nous n'étions de loin pas les seuls acteurs, puisque nous agissions en partenariat avec l'Etat de Vaud, respectivement le CHUV, qui, dans l'intervalle, a trouvé une solution ailleurs, à Bussigny. Le Plan d'affectation cantonal aurait peut-être permis d'imposer le site par rapport à trois communes limitrophes qui n'en voulaient pas. Tout cela est tombé littéralement à l'eau. La confidentialité ne me permet pas de tout dire, mais la Ville n'est de loin pas restée inactive et des contacts sont pris avec une entreprise qui se propose de faire de la biométhanisation.

Maintenant, il ne faut pas oublier que les bassins d'approvisionnement doivent être définis avec beaucoup de soin, parce que les matières fermentescibles, riches en azote, en particulier les lavures et les gazons, ne sont pas multipliables à l'infini. Il ne faudrait pas que l'on en arrive à se voler la matière première, ce qui serait véritablement un comble, en devant faire de la surenchère. Je crois donc que la réponse est donnée à la première résolution. Quant à la deuxième, je ne me prononce pas, étant donné que ce n'est pas mon rôle de me substituer, tout ou partiellement, à la Municipalité.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – M. Chollet laisse à penser qu'il ne peut pas exprimer publiquement ce qu'il sait. Monsieur Chollet, je vous dédouane de tout, vous pouvez tout raconter ce que vous savez ; vous n'êtes pas soumis au secret de fonction. Donc, je vais vous dire clairement les choses.

D'abord, dans le Plan des investissements de la Ville de Lausanne, il n'y a pas un projet de biométhanisation, en tout cas pour les années prochaines. M. Chollet a fait référence au fait que nous avons fait une tentative pour faire quelque chose sur le site de Cery. Nous continuons dans cette voie, sous réserve d'affecter d'abord le sol. Il faut tout simplement que la commune territoriale, voire le Canton, estime – si c'est le Canton – que le projet est à caractère régional. Voilà où on en est dans les échanges. En tout cas, aujourd'hui, le propriétaire de la parcelle ne dit pas non; c'est une propriété de l'Etat de Vaud et il y a la possibilité, à terme, d'envisager ce projet.

Que fait-on en attendant ? M. Chollet a donné une partie de la réponse. D'abord, il ne faut pas se faire la guerre, parce que cela ne sert à rien. Par contre, il faut garantir la concurrence. La concurrence existe. D'ailleurs, le dernier marché a fait l'objet d'une concurrence et d'un recours, dans lequel il a fallu arbitrer pour trouver la meilleure des solutions pour tous, pour être plus rationnel, entre autres par rapport à ces biens qui doivent polluer le moins possible, puisque le grand chapitre dans cette problématique, c'est le transport, qui s'ajoute au bilan négatif, en tout cas en termes environnementaux. Donc, aujourd'hui, on a deux sites bien connus qui peuvent valoriser nos déchets.

L'un de ces sites auxquels il est fait allusion, qui se trouve sur la commune de Belmont, pourrait être de meilleure qualité. Le syndic des lieux, qui est aussi le président de Lausanne Région, s'y attelle pour que, demain, sur ce site, on puisse aussi traiter le gaz et le méthane, avec une revalorisation directe. On favorise donc des sites régionaux, si possible concurrentiels. La concurrence joue aujourd'hui et, à terme, la Ville de Lausanne n'a pas de raison de travailler toute seule. Elle a essayé de travailler avec les autres périmètres de gestion et on se rend compte qu'en fonction des quantités à disposition, ce serait un risque financier que la collectivité lausannoise ne peut pas assumer toute seule ; et je ne pense pas que cela puisse aller plus loin au niveau de la région. Donc, si j'ai une recommandation à vous donner, c'est remercier l'interpellateur de sa question et de ses vœux, mais de s'en arrêter là.

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Je tiens à ne blesser personne. Donc, si la formulation de ma première résolution laisse entendre que la Municipalité est restée bras ballants, ce n'était pas du tout mon intention. Je reconnais que la Ville de Lausanne a continué ses recherches et je voulais l'encourager. Je pense que ce serait un mauvais signal si le Conseil votait non à cette résolution ce soir. Peut-être que j'ai une mauvaise interprétation de la

politique locale – ce n'est pas impossible. Cela voudrait dire que, finalement, le Conseil communal ne tient pas forcément à ce site de biométhanisation. Alors, monsieur le municipal, si vous partagez mon analyse, ou si vous voulez me corriger dans cette analyse, faites-le. Personnellement, je regretterais beaucoup si, aujourd'hui, on disait non à un site de biométhanisation industrielle pour la région lausannoise.

Concernant la deuxième résolution, j'ai l'impression qu'on peut demander à la Municipalité de définir une stratégie visant à améliorer la collecte des déchets, que ce soit quantitatif ou qualitatif. Si la stratégie de la Municipalité était minimaliste, ce serait quand même une stratégie, et on pourrait s'en contenter, mais j'aimerais au moins qu'on sache ce que la Municipalité entend faire si un site est construit et qu'il faut donc en assurer l'approvisionnement.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : — Quitte à me répéter, il existe aujourd'hui des sites pour valoriser le bien méthanisable. Il existe de la concurrence si l'on veut avoir des prix tout à fait acceptables. Aujourd'hui, la Municipalité s'en réjouit et s'en félicite.

Concernant la question subsidiaire, la Municipalité ne s'engagera pas toute seule pour construire un site de biométhanisation; il faut un accord régional. Concernant les différentes sociétés – GEDREL, VALORSA, CEDEC, etc. –, il y a des périmètres de gestion. Elles se soucient quotidiennement de la mise en valeur de ces biens, puisque c'est leur mission; je rappelle que, aussi bien pour la Ville de Lausanne que pour le périmètre de gestion que le directeur des Travaux préside, qui s'appelle GEDEREL, il s'agit de diminuer drastiquement les biens qui peuvent être incinérés. C'est ce qui se fait, les chiffres le montrent. Donc, quand on peut faire quelque chose sur la collecte, on le fait. Il y a cette ambition.

Par contre, la Municipalité n'a clairement pas inscrit la construction d'une usine dans ses plans d'investissements futurs pour les raisons que je viens de vous donner. Donc vos résolutions sont certes sympathiques, mais d'accepter le principe qu'il faut développer un projet de biométhanisation, c'est penser que les Lausannois feront cela tout seuls ; je vous réponds que non. Maintenant, si vous voulez, vous pouvez déposer la résolution, mais, dans cinq ans, on sera à peu près au même stade. La Commune de Belmont va développer son site, donc il y a un partenariat ; tout cela existe déjà, mais ce sont des sociétés privées. Si vous adoptez la résolution, cela fera penser qu'on va devenir propriétaires d'une société de biométhanisation. La réponse est non, nous n'avons pas du tout cet objectif. Ce n'est, de loin pas, notre priorité, parce qu'il existe des sources de valorisation. Et en ce qui concerne la filière, elle existe, elle se développe – les chiffres sont également là, vous les avez dans les bilans de notre entreprise, du Service d'assainissement en particulier.

M. Johann Dupuis (La Gauche): — J'ai une question pour M. Rossi. J'ai assez de sympathie pour ce genre de résolution à la base, mais devant les éclaircissements de M. Français, je me pose un certain nombre de questions. Je me demandais notamment s'il pouvait envisager de transformer son point 2, qui est une sorte de diktat vis-à-vis de la politique municipale en matière d'énergie, et proposer à la Municipalité de réaliser une nouvelle étude sur l'opportunité de construire une nouvelle centrale.

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Je réalise que je me suis mal fait comprendre depuis le début; il n'était pas question pour moi de demander à la Ville de Lausanne d'ouvrir son propre site de méthanisation. Simplement, je crois qu'il y a un besoin de développer la capacité de méthanisation dans la région lausannoise; c'est ce que j'entendais par « projet de développement » et « permettre la biométhanisation ». Je peux donc trouver une autre formulation. Ce serait dommage d'abandonner, de ne pas saisir cette occasion d'envoyer un signal positif pour la biométhanisation. Je suis prêt à modifier ma résolution, pour ne pas laisser penser qu'elle demande un projet en particulier ou un nouveau projet.

M. Olivier Français, municipal, Travaux: – La deuxième résolution dit « sans attendre ». Je vous dis non, c'est clair. Même si l'on devait aller vite, il faudrait déjà feuilleter le sol, il faudrait avoir une propriété, et puis il faudrait surtout avoir le tonnage

nécessaire pour aller sur ce site. Aujourd'hui, il y a deux sites performants : un qui est très performant à Lavigny, sur lequel il y a un raccordement réseau pour la mise en valeur et, à très court terme, le site de Belmont, où il y aura la capacité pour les besoins de Lausanne.

On est donc très proactifs par rapport à ce processus et on favorise le partenariat pour avoir, si possible, une troisième usine, mais pas forcément à Lausanne. Et puis, cela suffit. Est-ce que Lausanne va s'occuper de toutes les poubelles du Canton de Vaud ? Stop! On a déjà Tridel et des bouts d'incinération à la STEP. Maintenant, c'est à la collectivité régionale, voire au Canton, de trouver les autres sources d'approvisionnement. Mais aujourd'hui, il y a de la concurrence, il n'y a pas de besoin immédiat, et c'est à la collectivité, au sens large du terme, de trouver des solutions pour le futur, en partenariat avec d'autres, mais pas pour les Lausannois.

Ici, vous voulez donner un signal que les Lausannois prennent le *leadership* pour ce type de développement. On a essayé et, aujourd'hui, il n'y a pas de site. Le Canton de Vaud, par contre, est intéressé à le faire; c'est sa responsabilité de garantir les sites et la concurrence, mais, dans l'immédiat, il n'y a pas de besoin à ce niveau. On est en discussion depuis de nombreuses années avec le site de Cery, qui appartient au Canton – le site psychiatrique. Nous avons déposé le dossier depuis longtemps, mais on est en attente parce que, justement, il n'y a pas de besoin immédiat au niveau quantitatif.

M. François Huguenet (Les Verts): – Je voulais proposer à l'interpellateur de modifier le point 1 de sa résolution en « poursuivre ses efforts en vue de favoriser le développement d'un projet », ce qui permettrait de réconcilier l'irréconciliable.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels: — Pour compléter ce qu'a dit mon collègue, le directeur des Travaux, avec une vision un peu plus énergétique, je ne vois pas d'objection majeure à ces résolutions, étant donné ce que mon collègue vous a dit. Concernant la première résolution, évidemment, la Municipalité peut parfaitement poursuivre des efforts, si on entend bien que ces efforts sont concertés et que l'installation en question concernera la région lausannoise, impliquant l'ensemble des autres partenaires que nous avons évoqués et qui, évidemment, seraient conditionnés à une prise de position cantonale sur l'intérêt intercommunal, soit transcommunal, d'une telle installation. Donc, si on est d'accord sur le fait que ce n'est pas un projet purement lausannois, qui ne serait pas non plus aux seuls frais de la Ville de Lausanne et sur le territoire lausannois, il n'y a pas vraiment de problème à approuver ce souhait. Mais cela suppose qu'on ait l'interprétation de notre municipal des Travaux.

Concernant la deuxième résolution, on peut aussi dire que l'intention est de viser à améliorer une filière d'approvisionnement; ce n'est pas du tout de dire qu'on a construit l'usine, mais qu'on a mis en place les outils qui permettront, une fois l'usine construite, de faire en sorte qu'elle soit approvisionnée de la façon la plus profitable en termes environnementaux et énergétiques. Je me permets de dire à l'interpellateur, avec beaucoup de sympathie, que, du point de vue du Service d'assainissement, améliorer la filière ne passe pas nécessairement par les outils qu'il a évoqués à propos de la Commune de Nyon, puisque, du point de vue du Service d'assainissement, les sacs compostables sont plutôt de nature à dégrader la filière qu'à l'améliorer. Mais ce sera un débat ultérieur entre spécialistes.

M. Vincent Rossi (Les Verts): – Je voulais remercier M. Pidoux ; j'ai fait l'interprétation correcte de l'intention derrière ces résolutions.

Résolutions reformulées

1) Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts en vue de développer un projet permettant la biométhanisation industrielle des déchets dans la région lausannoise.

2) Le Conseil communal souhaite que, sans attendre la mise en service d'un site de biométhanisation, la Municipalité définisse une stratégie visant à améliorer, aussi bien quantativement que qualitativement, la filière d'approvisionnement d'un tel site.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La première résolution Vincent Rossi est adoptée par 30 voix contre 17 et 9 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La deuxième résolution Vincent Rossi est adoptée par 33 voix contre 17 et 11 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi: « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts en vue de développer la biométhanisation industrielle des déchets dans la région lausannoise. »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité définisse une stratégie visant à améliorer, aussi bien quantitativement que qualitativement, la filière d'approvisionnement d'un tel site ».

Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Ecole de l'Eglantine : Pour une consultation effective des utilisateurs des lieux »

Développement polycopié

Depuis plusieurs mois, la rumeur bruisse qu'un agrandissement de l'Ecole de l'Eglantine, située au croisement des chemins du Trabandan et Messidor, doit prochainement se concrétiser. La Commission d'Etablissement de Mon-Repos (dont Eglantine fait partie), de même que les enseignants de l'école, n'ont pas encore été consultés à ce sujet.

Le projet d'agrandissement prévoit, d'après ce que l'interpellatrice sait, la construction de plusieurs nouvelles classes. Or, la salle de gymnastique d'Eglantine est déjà utilisée au maximum de ses capacités, puisque ce sont également les écoles de Chissiez et de Florimont qui s'y rendent. Les enfants de ces écoles ne disposent déjà pas des 3 heures hebdomadaires qu'ils devraient avoir en vertu de la Loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport. Les cours de récréation sont bondées et il sera difficile d'y accueillir encore plus d'élèves. Enfin, les APEMS liés à ces trois bâtiments scolaires sont également déjà au maximum de leur capacité.

D'après l'article 30 lit. h du Règlement communal sur le Conseil d'établissements lausannois, les commissions d'établissement sont associées à la consultation adressée au Conseil par les autorités communales pour les projets de construction, de rénovation ou de

réparation importante de bâtiments ou de locaux scolaires les concernant. Elles peuvent faire des propositions en matière de mise à disposition de locaux scolaires.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. Pour quand l'agrandissement de l'Ecole de l'Eglantine est-il prévu?
- 2. La Commission d'Etablissement de Mon-Repos va-t-elle être consultée et si oui, quand ?
- 3. Les enseignants des écoles concernées (Eglantine, Chissiez et Florimont), principaux utilisateurs avec les élèves de l'Ecole, vont-ils être consultés et si oui, quand ?
- 4. Une démarche participative avec les parents est-elle prévue ?
- 5. Pour que les élèves disposent des heures légales de gymnastique, quelle solution est prévue ?
- 6. Quelle solution est préconisée pour les cours de récréation déjà utilisées au maximum de leur capacité ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Discussion

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR): — L'école de l'Eglantine est située dans le quartier Rumine-Trabandan. Depuis plusieurs années, on entend parler d'un projet d'agrandissement. Maintenant, la rumeur se précise : dans la cour de l'école, on apprend que des choses vont se passer, mais ni la commission d'établissement de Mon-Repos — dont je fais partie — ni les enseignants n'ont eu une quelconque information à ce sujet. Alors que les rumeurs bruissent et les gens parlent, on aimerait savoir ce qui se passe. J'ai donc quelques questions.

Mon interpellation concerne aussi le fait qu'on prévoit des classes supplémentaires dans certains collègues, mais qu'en général, malgré ces classes supplémentaires, on ne prévoit pas les équipements annexes, et c'est ce qui me pose clairement un problème. Il n'y aura donc pas de salle de gym ni d'APEMS supplémentaires, et la cour n'est pas extensible ; cela pose un certain nombre de problèmes.

J'ai reçu le nombre d'heures de gym des enseignants d'Eglantine. Actuellement, les élèves de cette école n'ont pas le nombre d'heures légales de gymnastique prévues par la Loi sur l'éducation physique et le sport; mais je crois que c'est le cas de plusieurs écoles lausannoises. C'est vrai que cela pose problème; les enfants de cet âge ont besoin de bouger. De plus, on est face au défi de l'obésité, qui arrive plus tard. C'est vraiment très important d'habituer les enfants à bouger dès qu'ils sont petits. Donc, pour moi, il est clair que la commission d'établissement devrait être consultée. Elle a eu une séance au mois de septembre et on n'a pas du tout entendu parler de ce projet. Il y aura une prochaine séance au mois d'octobre et une autre au mois de novembre. J'espère que la Municipalité présentera ce projet à la commission d'établissement.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale: — Je fais un court préambule. Un projet d'agrandissement de l'école de l'Eglantine a été élaboré en 2012 déjà. Il prévoyait de rehausser le bâtiment actuel, ce qui aurait permis d'offrir 5,5 espaces supplémentaires, comprenant des salles de classe, un bureau pour la doyenne, des espaces techniques et un APEMS.

Pour quelques centimètres, le rehaussement prévu s'est révélé non conforme au Plan général d'affectation, sans possibilité de dérogation. Une autre variante a été proposée, compatible avec le Plan général d'affectation, comprenant un bâtiment de quatre ou de cinq niveaux. La Municipalité se prononcera ces prochains jours sur ces deux variantes qui, dans tous les cas, devront respecter le plan des investissements.

Pour répondre à la première question, tout est entrepris par le Service d'architecture de la Direction des travaux et le Service des écoles primaires et secondaires pour permettre l'exploitation des salles prévues par l'agrandissement à la rentrée scolaire d'août 2017.

Pour répondre à la deuxième question, les projets liés aux développements du site de l'Eglantine ont été abordés, comme l'a dit l'interpellatrice, lors des deux dernières séances de commission. Lors de la séance du 14 septembre, une collaboratrice du Service des écoles primaires et secondaires était d'ailleurs présente.

Les autorités sont, bien entendu, attentives aux propositions faites lors de ces rencontres. J'aimerais, à ce titre, souligner que la demande d'un espace bibliothèque, qui implique que l'on rediscute du projet, émanait, comme le sait par ailleurs la postulante, du conseil des élèves. C'est dire si les autorités ont bien été à l'écoute.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR): – Je faisais partie de la commission scolaire du 14 septembre. Votre collaboratrice n'a pas du tout parlé de l'agrandissement de l'Eglantine et il n'a pas du tout été question de cet objet. On a parlé des relations entre le Service des écoles primaires et secondaires et les commissions d'établissement de manière générale, mais on n'a eu aucune présentation concernant l'école Eglantine, et aucune information particulière. Je vérifierai les derniers PV. Pour en avoir discuté avec d'autres membres de cette commission, je n'ai pas l'impression qu'on ait eu une information claire, précise et transparente sur ce projet.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale: — Pour répondre à la troisième question, l'agrandissement répond à une attente partagée par les enseignantes et enseignants. Comme il est d'usage, lorsque le programme et les grandes lignes du projet architectural auront été arrêtés, ils seront associés aux choix d'aménagement et d'équipement. Ceci, bien entendu, dans les limites fixées par les exigences des marchés publics et de la politique d'achats de la Ville.

Pour répondre à la quatrième question, les démarches participatives peuvent prendre plusieurs formes. S'agissant de constructions scolaires, les parents peuvent participer à travers la commission d'établissement. Le projet d'agrandissement de l'Eglantine prévoit un espace bibliothèque ouvert sur le quartier. Dans cette perspective, une séance avec les habitants du quartier a été prévue le 2 décembre 2015. Elle suivra une première rencontre avec les enseignants le 9 novembre et celle que vous connaissez, et avez citée, avec la commission d'établissement du 23 novembre.

Pour répondre à la cinquième question, le collège dispose d'une salle de gymnastique permettant de dispenser 32 périodes par semaine, ainsi que d'une salle de rythmique. Il est vrai qu'on arrive à saturation et que l'arrivée de nouvelles classes dans l'extension rendra plus difficile l'accueil des élèves des écoles voisines. Aujourd'hui, considérant l'extension prévue portant à 13 le nombre de classes, dont trois enfantines, les trois périodes de sport peuvent être garanties à l'Eglantine.

Pour répondre à la sixième question, le projet d'agrandissement proposé va libérer le préau inférieur et générer l'arrivée de deux classes supplémentaires. Les surfaces des cours de récréation demeureront conformes aux normes cantonales en la matière.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR): – Pour revenir aux heures de gymnastique, on nous dit aujourd'hui que les enfants auront toujours le nombre d'heures légales. J'ai reçu le planning des heures et je constate qu'en moyenne, par classe – il y a actuellement 19 classes pour 20 –, on parle de 32 périodes, mais, en réalité, dans les heures scolaires des écoles primaires, il y a 28 périodes et, actuellement, il y a 19 classes pour 28 périodes. Donc, on arrive à une moyenne de 1,4 heure de gym par classe. Certaines classes en ont deux, d'autres ont des tournus, d'autres encore ont la piscine, mais, même s'ils vont à la piscine, ils ont deux heures de gym au maximum par semaine. J'ai même entendu dire que

certaines classes n'ont plus du tout eu de période de gym depuis trois semaines, pour des raisons XYZ.

J'entends vos explications, et je me réjouis qu'il y ait une séance d'information, prévue pour les enseignants le 9 novembre. Je remarque que c'est quand on dépose des interpellations urgentes que les choses bougent un peu. Mais je regrette les réponses qu'on me donne parce que, pour moi, elles ne sont pas conformes à la réalité et à ce qui se passe dans les classes. Je trouve cela dommageable. Surtout, on voit qu'il n'y a pas de solution proposée pour la gymnastique. Je pense que des solutions pourraient être trouvées, mais, pour l'instant, la Municipalité n'amène pas de solution.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – Je comprends les inquiétudes de M^{me} Bettschart concernant ces travaux sur l'Eglantine. La Commission des finances a reçu une demande au mois de mars pour un compte d'attente, avec les études qui seront prévues au fil du temps et le déroulement des opérations. D'après le déroulement des opérations, on devrait arriver maintenant à la sortie du préavis. Donc, une fois que le préavis est sorti, c'est difficile de consulter les gens, parce qu'ils n'auront plus grand-chose à dire.

Maintenant, ce qui m'inquiète un peu – et je ne suis pas la seule – c'est ce projet d'agrandissement de l'établissement. Je n'ai pas très bien compris. Je ne sais pas si M^{me} Bettschart a mieux compris que moi, mais j'ai compris qu'on ne peut pas rehausser l'école existante parce que ce rehaussement serait contraire au Plan général d'affectation. Alors, en fait, où se fera cet agrandissement ? Et puis, est-ce que cet agrandissement va supprimer le petit parc de l'Eglantine, qui est le centre du quartier Florimont-Rumine-Trabandan ? Tout le monde se retrouve là-bas, y compris les adolescents. Est-ce qu'on va abattre tous ces arbres à cet endroit ?

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale: — Tous les processus participatifs de consultation, de construction, de transformation et de rénovation des bâtiments scolaires se font de la même manière. La première personne qui est consultée, c'est le directeur d'établissement. Il nomme ensuite un doyen qui suivra le projet et qui sera intégré dans la commission de construction. C'est lui qui informe les enseignantes et enseignants. Les enseignants, quant à eux, peuvent intervenir sur les aménagements intérieurs, ceci dans le cadre des modalités définies par la Ville, parce qu'en termes de choix des équipements, la Ville a une politique d'achats définie, et nous avons un plan d'investissements qui ne nous permet pas de faire toutes les dépenses généralement prévues. Les conseils des élèves peuvent y être associés.

A l'Eglantine, par exemple, le conseil des élèves a été associé. M^{me} Bettschart le sait bien, puisqu'elle a aussi accompagné cette démarche. C'est de là qu'émane l'idée d'avoir un espace bibliothèque, ce qui nous a fait modifier le projet : alors que je l'avais mis au plan des investissements sur quatre étages, si on doit prévoir cet espace bibliothèque, on devra faire cinq étages, donc cinq niveaux différents. Ce qui implique pour moi, madame Bergmann, comme vous le relevez bien, que je dois trouver la compensation – puisque cela coûtera un peu plus cher – dans le plan des investissements, si l'idée est intéressante et acceptée par le quartier. Maintenant, je dois présenter cette requête à la Municipalité.

M^{me} Bettschart, vous a donné les dates. On est en train de discuter en direct avec ceux qui sont en train de construire, au jour le jour. Elle fait partie du conseil de la commission d'établissement, donc elle sait parfaitement de quoi il s'agit. Lorsque la Municipalité aura avalisé un cinquième étage ou un quatrième étage – elle le fera certainement si je trouve une compensation – nous présenterons le projet au quartier, et là, il y sera associé. Nous avons encore deux réunions avec les enseignantes et avec la commission d'établissement.

Le petit parc, qui est la préoccupation de M^{me} Bergmann, ne sera pas touché. Au contraire, il sera même rénové selon les principes « nature en ville » proposés par M^{me} Germond ; il sera donc encore mis en valeur. Là aussi, nous avons entendu des pétitionnaires et des habitants qui sont intervenus pour demander de limiter le passage des voitures des

enseignants, puisqu'il y a une route qui permet d'accéder à l'entrée principale; nous y réfléchissons. En attendant les constructions et les transformations, on a mis une barrière à l'entrée du parc pour éviter que les voitures ne passent.

L'extension ne peut malheureusement pas se faire sur le bâtiment. Cela aurait été la meilleure solution ; c'était une question de quelques centimètres et la Direction des travaux a essayé de faire son possible pour y arriver. Donc l'extension se fera le long de la route du Trabandan, là où c'est entièrement conforme au Plan général d'affectation, puisque, lorsque nous avons échoué sur la première tentative, nous avons cherché l'endroit où agrandir.

Pour répondre à la question de M^{me} Bettschart s'agissant des heures de gymnastique, j'aimerais, une nouvelle fois, rendre attentifs les conseillères et les conseillers communaux à ce qui est de compétence communale et ce qui est de compétence cantonale. Tout ce qui est pédagogique est de compétence cantonale ; c'est le Département de la formation et de la jeunesse qui doit vérifier si les heures de gymnastique sont conformes, si elles sont faites à la salle de gymnastique ou à la salle de rythmique, si certaines heures de gymnastique sont comptabilisées dans des journées de sport, si on comptabilise la piscine ou un tournoi. A priori, M. Martinet, le chef du Service des écoles primaires et secondaires, a déjà eu l'occasion de répondre à cette question de M^{me} Bettschart en lui disant que nous fournissons les bâtiments permettant de faire le nombre d'heures, mais qu'il allait se renseigner pour voir si, effectivement, c'est fait au niveau pédagogique. Mais ce n'est pas de notre compétence!

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): — Donc, si j'ai bien compris, l'agrandissement du collège se fera à la place où se trouvent actuellement les bâtiments modulaires, et le parc ne devrait a priori pas être touché lors des travaux, d'après ce que M. le municipal vient de nous expliquer. Il n'y aura donc pas d'abattage d'arbres, notamment le fameux marronnier, qui est adoré par tous les écoliers lausannois.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale: — Tout à fait, je le confirme, l'agrandissement se fera sur le chemin du Trabandan. Le bâtiment remplacera les bâtiments modulaires, qui ne sont plus conformes à la Loi sur l'énergie — on fait donc d'une pierre deux coups. Les bâtiments seront construits sur la droite, en descendant le chemin du Trabandan; à ma connaissance, il y a là un petit fourré d'arbres. Donc quelques arbres seront abattus, mais ce ne sont pas ceux du parc qui, lui, sera entièrement rénové par la direction de M^{me} Germond.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR): — J'aimerais revenir rapidement sur deux choses. Premièrement, la question de la consultation. Vous me dites que le conseil des élèves a proposé une bibliothèque; oui, je suis au courant. Cette proposition avait déjà été faite et elle est mise en œuvre dans l'APEMS actuellement à Eglantine. Ce n'est donc pas une nouvelle proposition, mais je suis contente d'entendre qu'il y aura une bibliothèque. De nouveau, je me demande si les priorités sont bien placées, si on ne ferait pas mieux d'avoir un petit espace — je ne sais pas quelles sont les normes en matière de salles de gymnastique — où les enfants peuvent faire un peu du sport, plutôt qu'une bibliothèque qui ne sera peut-être pas très utilisée.

Maintenant, ce qui me dérange dans cette argumentation, c'est qu'on me dit que je suis au courant. Non, je ne suis pas au courant, je ne fais pas partie du conseil des élèves – je pense que j'ai passé l'âge –, je fais partie de la commission d'établissement. La commission d'établissement, je le répète, n'a pas été consultée, on ne nous en a pas parlé lors de la dernière séance avec le Service des écoles primaires et sa représentante. Les commissions d'établissement se plaignent de ne pas avoir beaucoup de compétences et d'avoir des discussions qui portent sur des petits projets scolaires, mais, finalement, on n'est pas consultés sur les questions importantes, tel un agrandissement d'école. Pour moi, cette information doit venir du directeur de l'établissement concerné, mais on ne l'a pas eue cette fois, ni avec votre collaboratrice du Service des écoles. Je le regrette. Pour en

avoir discuté avec divers collègues qui sont dans d'autres commissions d'établissement, elles sont finalement très peu consultées sur ce genre de projet. Comme on le voit souvent en fin de législature, la présence dans les commissions d'établissement est de plus en plus faible ; je pense que pour intéresser les parents, il serait bien et utile que ce genre de projet passe dans les commissions d'établissement.

Ma deuxième remarque concerne les heures de gymnastique. On va se battre chiffres contre chiffres. J'ai un tableau avec toutes les classes d'Eglantine, Florimont et Chissiez. J'ai fait le calcul, j'ai regardé, et il y a des classes qui ont une heure de gym. Ce qui me dérange, c'est qu'aujourd'hui, on nous affirme certaines choses qui sont totalement à l'inverse de ce que je vois dans un tableau, qui est clair, et de certaines informations des enseignants des différentes classes.

Je ne déposerai pas de résolution. Je suis contente que mon interpellation ait pu faire qu'une séance d'information et de consultation soit organisée avec les enseignants et que la commission d'établissement soit prochainement informée de ce projet, mais j'espère qu'à l'avenir, et pour d'autres collèges – ici, j'ai pris une école que je connais bien –, la règle soit qu'il y ait une consultation et une certaine information, donc de simplement informer les gens, pour ne pas les laisser seulement avec des rumeurs sans savoir ce qui se passe.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale: – J'aimerais remercier l'interpellatrice de ne pas déposer de résolution.

Des informations sont données au conseil des établissements, qui sont données à la commission d'établissement, qui sont données à la direction d'établissement, qui sont données à la conférence des maîtres. Maintenant, M^{me} Bettschart nous indique qu'elle préfèrerait une salle de gym plutôt qu'un espace bibliothèque. Alors cela ne sert à rien de consulter les élèves, parce que s'ils nous demandent un espace bibliothèque et qu'on leur dit que non, car ici, au Conseil communal, on a décidé autre chose, il faudra que l'on redéfinisse ce qu'est la participation.

Je ne participe pas aux commissions d'établissement, mais j'ai ici le PV de la séance du 9 mars 2015, de 20 h à 22 h. Je vois : planification des rencontres de la commission avec les conseils des élèves, je vois collège de l'Eglantine – celui dont on parle –, « rencontre entre M^{me} Bettschart-Narbel et M. Fabian Bonzon, qui participeront à la création d'un coin bibliothèque, en cours ». Alors, soit j'ai mal lu, soit je suis mal informé, soit le PV a été mal pris. On ne va pas se battre jusqu'au moment des élections avec chaque conseillère et chaque conseiller qui a un enfant dans un bâtiment scolaire pour régler des détails ici, en séance du Conseil communal. La commission d'établissement est suffisante, madame Bettschart.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR): — Effectivement, nous avions prévu cela avec M. Bonzon, mais cela devait être organisé par les enseignants, qui avaient des délégués de classe pour rencontrer le conseil des élèves, chose qui n'a malheureusement pas pu être faite. Mais l'histoire de la bibliothèque est actuelle. Les parents ont été invités à donner des livres pour cette bibliothèque, chose qui a été faite, elle a été mise en place, mais cela ne concerne pas la construction du nouveau bâtiment de l'Eglantine. Il ne faut pas tout mélanger. Il n'y a pas eu d'information sur la construction, mais voilà, c'est un dialogue de sourds, donc on ferait mieux d'arrêter ici.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart Narbel et consorts : « Ecole de l'Eglantine : pour une consultation effective des utilisateurs des lieux » ;
- ouï la réponse municipale ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Musée de l'immigration et atelier *Casa Mundo* : quelles perspectives ? »

Développement polycopié

Ouvert depuis dix ans, le Musée de l'immigration souhaite proposer un aperçu de l'expérience vécue par tous ceux dont le parcours de vie a été marqué par les déplacements, les déracinements et les changements. Il vise à mettre l'accent sur la migration comme phénomène humain avant d'être géographique ou économique. Parallèlement, l'atelier *Casa Mundo* propose des formations, des soirées culturelles et différents événements destinés à promouvoir les échanges entre communautés. La Ville de Lausanne inclut le programme du musée dans la conférence de presse annuelle des musées du 26 janvier 2015, et a accordé des soutiens financiers au cours des années écoulées et en 2015 encore.

Aujourd'hui, ces deux institutions se trouvent dans une situation délicate. Elles reposent essentiellement sur l'énergie d'une personne, E. Ricou, et sur l'engagement d'une équipe de bénévoles qui connaît des problèmes de renouvellement. Cette faiblesse structurelle rend la survie de ces deux lieux incertaine.

Les questions suivantes sont donc posées à la Municipalité :

- 1. Quelle appréciation la Municipalité porte-t-elle sur les activités du Musée de l'immigration et du centre *Casa Mundo* ?
- 2. Par quels moyens la Municipalité a-t-elle soutenu ces deux lieux et de quels moyens dispose-t-elle pour les soutenir ?
- 3. Quelles conditions la Municipalité considère-t-elle que les deux lieux devraient remplir pour stabiliser leur fonctionnement de façon durable ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Ouvert depuis 10 ans, le Musée de l'immigration souhaite proposer un aperçu de l'expérience vécue par tous ceux dont le parcours de vie a été marqué par les déplacements, les déracinements et les changements. Il vise à mettre l'accent sur la migration comme phénomène humain avant d'être géographique ou économique. Parallèlement, l'atelier « Casa Mundo » propose des formations, des soirées culturelles et différents événements destinés à promouvoir les échanges entre communautés. La Ville de Lausanne inclut le programme du musée dans la conférence de presse annuelle des musées du 26 janvier 2015, et a accordé des soutiens financiers au cours des années écoulées et en 2015 encore.

Aujourd'hui, ces deux institutions se trouvent dans une situation délicate. Elles reposent essentiellement sur l'énergie d'une personne, E. Ricou, et sur l'engagement d'une équipe de bénévoles qui connaît des problèmes de renouvellement. Cette faiblesse structurelle rend la survie de ces deux lieux incertaine. »

Préambule

Ouvert depuis septembre 2005, le Musée de l'immigration a été inauguré officiellement en automne 2006, le même jour que s'est déroulée la première assemblée générale de l'association éponyme. Durant cette AG constituante, les statuts ont été approuvés par les quatre personnes présentes composant le comité. Les buts de l'association sont, notamment, de « favoriser l'adhésion, l'organisation, la formation et l'information des personnes désireuses de participer à l'idée d'un Devoir de Mémoire envers les immigrants venus en Suisse, quels que soient leurs âges, leur croyance, leur condition sociale ». Dans le local réduit, d'environ 30 m², sis à la rue de Tivoli 14 sur deux étages, sont notamment exposés des photos, des cartes, des livres et des valises symbolisant les souvenirs de migrants.

L'association poursuit des activités « éducatives, sociales et humanitaires », en organisant des conférences, des ateliers et des expositions avant tout. Ces activités se déroulent, en principe, dans le local adjacent de l'Atelier Casa Mundo, seconde association gérée par M. Ricou. Les locaux de Casa Mundo, d'environ 100 m², sont utilisés gratuitement par environ six associations, sporadiquement et à 1 exception de la mauvaise saison faute de chauffage.

Les problèmes actuels rencontrés par ces deux associations ne sont pas nouveaux : ils sont même récurrents depuis l'inauguration du Musée en 2006 et semblent s'être accentués depuis le récent départ à la retraite de leur principal responsable. Sur le plan organisationnel, les difficultés peuvent être synthétisées en deux volets :

- 1. En termes de ressources humaines, qu'il s'agisse de bénévoles internes ou externes à ces deux associations, ces dernières ne semblent pas pouvoir compter sur un véritable soutien collectif. Ces deux associations ont toutefois bénéficié du réseau personnel étendu de leur responsable, qui simultanément exerçait en tant qu'enseignant, pendant de longues années, dans un collège lausannois.
- 2. Sur le plan de l'action associative, ainsi que sur le plan comptable et budgétaire, il est difficile d'établir une différenciation entre les deux associations. Il en résulte, de manière récurrente, une communication difficile auprès des potentiels bailleurs de fonds et une déficience dans la recherche de fonds. Il faut encore noter que le loyer du local de Casa Mundo grève les finances fragiles des deux associations depuis des années.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées:

Question 1 : Quelle appréciation la Municipalité porte-t-e/le sur les activités du Musée de l'immigration et du centre « Casa Mundo » ?

La Ville de Lausanne est résolument internationale : près de 160 nationalités s'y côtoient et plus de 42% de sa population n'a pas de passeport suisse. Dans ce contexte, la Municipalité salue toute initiative citoyenne visant une meilleure connaissance interculturelle. Ces initiatives, aussi modestes soient-elles, contribuent dans leur ensemble à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble à Lausanne.

Les activités du Musée de l'immigration et celles de l'Atelier Casa Mundo, activités qui se superposent et dont la délimitation est délicate, contribuent certainement, à leur manière, à atteindre ces objectifs idéaux. Toutefois, à l'instar de M. l'interpellateur, la Municipalité constate que le manque de relève de ces deux associations reflète justement le fait que ces initiatives reposent quasi exclusivement sur la volonté et le réseau personnel d'une seule personne. A l'heure où leur responsable est désormais à la retraite, l'absence de relève se pose donc aujourd'hui de manière cruelle.

Question 2 : Par quels moyens la Municipalité a-t-elle soutenu ces deux lieux et de quels moyens dispose-t-elle pour les soutenir?

Tout en considérant comme précieuses les démarches citoyennes visant une meilleure cohabitation, les pouvoirs publics sont dans 1 'impossibilité de les soutenir toutes financièrement et doivent établir des priorités. Depuis septembre 2014, la mise sur pied du Fonds lausannois d'intégration, doté de CHF 100'000.- annuels, vise à soutenir les initiatives citoyennes poursuivant l'objectif d'une meilleure intégration et cohabitation. Comme pour toute demande de fonds publics, les conditions à remplir et les critères d'octroi sont clairement définis afin de garantir une répartition équitable des deniers publics, ainsi que d'assurer la qualité des projets finalement retenus.

La Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), instance qui décide de l'octroi de ces subsides, a considéré que le dossier présenté par le responsable de ces associations en octobre 2014 ne répondait pas aux critères et conditions du Fonds lausannois d'intégration. En dépit de cette appréciation unanime, il a été toutefois convenu, d'entente avec la CTI, d'accorder une subvention casuelle s'élevant à CHF 4'000.- en décembre 2014, au Musée de l'immigration et à l'Atelier Casa Mundo, à titre d'encouragement pour leurs activités interculturelles 2014-2015.

Avant l'existence du Fonds lausannois d'intégration, ces associations ont également bénéficié de subventions casuelles pour un montant de CHF 6'100.-. Entre 2009 et 2015, ces deux associations ont donc bénéficié de subventions ponctuelles pour un montant total de CHF 10'100.-. Aucune autre demande formelle de subside concernant ces deux associations n'est pendante à l'heure actuelle auprès du Bureau lausannois pour les immigrés.

Question 3: Quelles conditions la Municipalité considère-t-elle que les deux lieux devraient remplir pour stabiliser leurfonctionnement de façon durable?

La mise sur pied d'un musée, quelle qu'en soit sa dimension, est un projet d'envergure qui devrait s'intégrer dans une politique culturelle globale, partagée simultanément par les partenaires locaux et cantonaux. Cette option n'est pour l'heure pas envisageable car ce projet ne s'inscrit pas dans les priorités culturelles du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne. A moins d'envisager un fonctionnement strictement privé, les pouvoirs publics constituent un partenaire incontournable dans la mise sur pied d'un musée, aussi modeste soit-il, si l'on souhaite lui donner des bases solides.

Or, il s'avère que de nombreuses réserves ont été émises par la Ville de Lausanne en son temps au sujet de la mise sur pied du Musée de l'inunigration. De toute évidence, ces fortes réserves n'ont pas été prises en considération par son promoteur.

Par ailleurs, une récente visite a permis de constater que les locaux du Musée de l'inunigration et de l'Atelier Casa Mundo ne sont pas conformes aux normes de sécurité et qu'une réfection impliquerait des frais considérables pour le propriétaire privé. Dès lors, en tenant compte des difficultés financières récurrentes, du manque de relève, ainsi que des normes de sécurité non respectées, la Ville de Lausanne considère que la pérennisation du Musée de l'inunigration, ainsi que celle de l'Atelier Casa Mundo, n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

Sur la base des entretiens effectués tout récemment, en tenant compte de la situation financière problématique des deux associations et d'une situation personnelle délicate, une convention afin de permettre la liquidation des locaux de l'Atelier Casa Mundo d'ici le 20 décembre 2015, dans de bonnes conditions, a été proposée à leur responsable en juillet 2015. Cette convention a été signée en août 2015 et prévoit la prise en charge financière des loyers des locaux de Casa Mundo de septembre à décembre 2015, par la Ville de Lausanne, pour un montant global de CHF 4'168.-, montant prélevé sur le budget du BLI. Quant à l'association en charge du Musée de l'inunigration, elle a choisi de garder ses locaux en l'état pour un loyer mensuel très modeste.

La Ville de Lausanne estime nécessaire de relever que la continuation des activités du Musée de l'inunigration, et celles de l'Atelier Casa Mundo, ainsi que leur financement, incombent désormais intégralement aux deux associations précitées. A l'avenir, en échange de cette aide exceptionnelle, aucune demande de subside en vue d'assurer le fonctionnement du Musée de l'immigration et/ou de l'Atelier Casa Mundo ne sera présentée auprès de la Ville de Lausanne. Par sa signature, M. Ernesto Ricou, ainsi que les associations précitées et leurs Comités respectifs qu'il représente, ont accepté formellement ces conditions.

La Municipalité considère ainsi avoir fait le nécessaire pour trouver une solution pragmatique à cette situation difficile, qui l'est également sur le plan humain. Cette convention est signée en tant que signe de reconnaissance pour le travail accompli par le responsable de ces deux associations, ancien enseignant lausannois, à qui sont adressés les meilleurs voeux pour une longue et heureuse retraite.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 10 septembre 2015.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.): – Ce n'est pas souvent qu'on gagne quasiment dix places dans un classement sans rien faire... Je remercie les nombreux absents et les nombreuses absentes, qui permettent à notre auguste Conseil de traiter cet objet ce soir. Ironie et plaisanterie mises à part, je m'en félicite tout particulièrement en raison du caractère urgent de certaines des mesures annoncées par la Municipalité dans cette réponse. Je relève avec un certain plaisir que cela aurait eu moins de sens de traiter cette réponse au mois de novembre ou décembre, voire l'année prochaine. Je suis donc très heureux qu'on puisse le faire ce soir.

Globalement, je suis extrêmement satisfait des réponses à l'interpellation. En effet, l'information donnée sur le Musée de l'immigration et l'atelier Casa Mundo est complète, et, de plus, elle est franche. C'est important d'évoquer, quand cela mérite de l'être, les faiblesses éventuelles des structures dont il est question; c'est le premier motif de satisfaction. Le deuxième, c'est le fait que je salue la bonne volonté dont a clairement fait preuve la Municipalité, et en particulier le Bureau lausannois de l'intégration, pour essayer d'assurer un moment de survie et une transition douce vers une réduction des activités de cette double institution. A ce stade, je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est de vous inviter à y aller une fois pour jeter un œil, parce que cela vaut le détour à plus d'un titre.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Musée de l'immigration et atelier Casa Mundo : quelles perspectives ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du bourbier »

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Hadrien Buclin (La Gauche), Georges-André Clerc (UDC), Romain Felli (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Charles-Denis Perrin (PLR), Vincent Rossi (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur

Président: M. Jean-Pascal GENDRE, Libéral-Radical

Membres: M. Charles-Denis PERRIN, Libéral-Radical, M. Eddy ANSERMET, Libéral-Radical, M. Romain FELLI, Socialiste, M. Francisco RUIZ, Socialiste (rempl. N. Thambipillai), Mme Magali ZUERCHER, Socialiste (excusée), Mme Nicole GRABER, Les Verts, M. Vincent ROSSI, Les Verts, M. Georges-André CLERC, UDC, M. Hadrien BUCLIN, La Gauche

Pour la Direction des Travaux: M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux, M. Fadi KADRI, chef du Service assainissement

Notes de séance: Mme Katia CHIANELLI assistante du chef du Service assainissement

Lieu: Direction des travaux, Port-Franc 18, Lausanne, 3^e étage, salle 368

Date: le 14 janvier 2015

Début et fin de la séance: 13h30-14h45

Objectif du postulat

Mettre en place à Lausanne un système de collecte des déchets compostables pratique pour les utilisateurs et permettant une meilleure qualité du compost pour un meilleur bilan écologique.

Le postulant présente sa proposition dont le but est de redresser la qualité des déchets végétaux récoltés à Lausanne, notamment par l'utilisation de sacs compostables. Dans son argumentation, il rappelle les écarts constatés dans les déchets végétaux, notamment la présence de sachets en plastique. Il estime qu'un travail de sensibilisation auprès de la population est nécessaire, ainsi que trouver des solutions pour faciliter la tâche aux citoyens. Il relève également la différence qui existe entre les sacs réellement compostables et les sacs dits "biodégradables". Afin d'éviter une confusion, le postulat suggère d'utiliser les sacs de caisse compostables pour les déchets végétaux. Une motion au Conseil national visant à interdire les sacs de caisse en plastique a d'ailleurs été déposée récemment (de Buman).

La Municipalité rappelle l'objectif politique qui est avant tout de valoriser le compost à moindre coût et le plus rapidement possible. Dans une chaîne de traitement des déchets, en matière de qualité, l'homogénéité de la matière est prioritairement recherchée. La Municipalité s'inquiète que l'introduction de ces sachets puisse perturber la régénération de la matière avec, en plus, le risque de trouver trop de déchets impropres au compost dans les sachets. Elle rejoint le postulant sur les problèmes de comportement et de méthode et précise, qu'en ce qui concerne la motion déposée au Conseil national, toute la chaîne de distribution devrait accepter de proposer un même produit dans toute la Suisse, ce qui semble difficile à atteindre à court terme. Les différences de qualité du compost est un problème reconnu par la Municipalité. Elle a entrepris la diffusion d'un prospectus, élaboré par les gestionnaires des installations de compostage afin de sensibiliser la population aux effets néfastes des sacs plastiques dans le compost. Le problème n'est cependant pas le contenant, mais le contenu, c'est-à-dire les déchets non-conformes retrouvés dans les conteneurs. La démarche mise en œuvre par le service en cas de non-conformité constatée

dans les conteneurs à déchets végétaux est précisée: Avec le premier autocollant apposé sur ces conteneurs, les propriétaires recoivent une affichette avec toutes les informations relatives aux déchets végétaux autorisés et à 1 'utilisation des sachets compostables. Durant cette démarche, il a été constaté que certains conteneurs ne pouvaient être clairement identifiés. L'objectif pour cette année sera dès lors de recenser les différents conteneurs et de demander aux propriétaires d'équiper leurs immeubles conformément aux directives municipales. Encore une fois, selon la Municipalité, l'utilisation des sacs compostables fait courir le risque que des citoyens y mettent des déchets non-conformes. C'est pourquoi, il a été décidé de demander aux citoyens de vider les sacs (geste qu'ils pourraient d'ailleurs faire avec tout type de sac avant de déposer ce dernier avec les ordures ménagères) afin de leur faire prendre conscience que seuls des déchets végétaux sont autorisés dans les conteneurs, argumentant que le compost "pollué" par les sacs plastiques doit être traité au préalable. Ceci engendre des coûts supplémentaires et le bénéfice est dès lors proche de 0.

La Municipalité informe que les sachets compostables sont tolérés par les installations de compostage, dans la mesure où ils sont confinés dans un tas et pourront ainsi se dégrader avec les déchets végétaux. Toutefois, il existe sur le marché des sacs dont la composition et la structure est fortement différente, ce qui péjore l'uniformité recherchée.

Elle précise également que les dérives rencontrées avec les déchets végétaux sont constatées également avec d'autres matières valorisables, telles que le verre ou le papier/carton. Il s'agit dès lors d'un problème de comportement et l'objectif de cette année sera de contrer ces dérives afin d'amener la population à respecter la valorisation de la matière.

Le postulant ajoute que la Migros a déjà introduit ces sacs compostables aux caisses, avec d'excellents résultats. Selon lui, les coûts sont suffisamment bas pour que les entreprises puissent se le permettre. Il précise que les sacs compostables se dégradent plus rapidement que les autres déchets végétaux. L'intérêt de l'utilisation de ces sacs serait de faciliter la vie des citoyens. Il reconnaît toutefois que, tant qu'il y aura plusieurs sacs disponibles sur le marché, l'utilisation du bon sac sera compliquée.

Le postulant évoque également un problème de collaboration des gérances qui n'informent pas toujours les locataires des directives reçues par les services de la Ville. Il estime dès lors qu'un effort reste à faire pour compléter l'information aux habitants.

L'opportunité de traduire ces affichettes en plusieurs langues a été évoquée. La Municipalité a opté depuis de nombreuses années pour compléter l'information avec des pictogrammes reconnus par la branche et pour les termes internationaux, comme par exemple "Attention" et "Stop", vu que plus de 100 nationalités sont présentes sur notre commune.

La Municipalité rappelle également qu'il incombe au propriétaire de se charger d'organiser l'évacuation des déchets, notamment en équipant l'immeuble de conteneurs, ainsi que de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement. Dans ce sens, elle privilégie l'information avec les propriétaires et les concierges.

En ce qui concerne la formation, il est précisé qu'au niveau des écoles, les élèves reçoivent en moyenne deux cours de sensibilisation durant leur scolarité. Un kit écoles a d'ailleurs été créé à cet effet. En outre, plusieurs actions sont effectuées directement sur initiative de certains professeurs. Un intérêt important est également démontré pour les visites de Tridel, non seulement par les écoles, mais aussi par différentes associations.

Des commissaires estiment que l'information aux citoyens doit être renforcée, par exemple en proposant des visites publiques de l'ensemble de la filière ou en réitérant l'accompagnement du calendrier de ramassage des déchets par un dépliant ad hoc. La Municipalité rappelle que le site de la Tuilière à Lausanne a cessé ses activités à fin 2014. Cette installation n'est donc plus disponible pour des visites. Elle précise que, pour cette année, le dépliant paraîtra mais n'a pas pu être envoyé avec le calendrier, car un projet de

modification des postes fixes est en cours mais pas encore terminé. Elle informe également de l'existence d'une application mobile disponible avec des informations spécifiques au quartier de l'utilisateur.

A la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre le résultat de la motion de Buman, le postulant propose d'étudier l'opportunité de mettre en place un tel plan. Dans le rapport-préavis 2012/24, les acteurs de la distribution sont élevés au rang de partenaires. C'est pourquoi il espère qu'il soit possible d'obtenir de leur part la suppression des sacs plastiques sur le territoire lausannois.

La prise en compte du postulat par la Municipalité est votée :

Pour : 5 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 4 voix.

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Rossi (Les Verts): — Pour résumer, l'idée de ce postulat est de faciliter la vie des Lausannoises et des Lausannois ; je l'ai évoqué tout à l'heure dans l'objet traitant de la biométhanisation à Lausanne. Il faut faciliter la vie des Lausannoises et Lausannois lorsqu'on leur demande de trier les déchets compostables. Aujourd'hui, s'ils n'ont pas de jardin et s'ils ne veulent pas se salir lors de chaque manipulation de leur bac à compost, en particulier pendant les jours de canicule — j'ai écrit ce texte pendant la canicule de cet été —, ils doivent jongler entre les sacs plastiques, les sacs compostables et les faux compostables qui leur sont offerts dans le commerce, notamment au marché. Les maraîchers offrent de faux compostables, c'est-à-dire des sacs oxodégradables qui ne se dégradent pas en compost; il est pourtant écrit dessus que cela sauve la planète, que c'est parfaitement biodégradable, mais c'est faux. Ces sacs sont non compostables et sont totalement impropres au recyclage dans les plastiques normaux.

Donc, pour les Lausannoises et les Lausannois, ce n'est pas évident de jongler avec ces différents sacs en plastique, et quand ils utilisent le bon sac compostable, ils n'ont pas le droit de le mettre avec les déchets compostables, ils doivent le vider avec les doigts! On ne facilité donc absolument pas la vie des Lausannoises et des Lausannois concernant les déchets compostables. C'est une situation ubuesque qui peut changer. Si les sacs de caisse de tous les magasins étaient compostables, comme le fait déjà un géant orange vaudois, tout le monde disposerait du bon sac au bon moment et le risque de confusion disparaîtrait. On m'a répondu en commission que c'est utopique. Mais ce n'est pas vrai, comme la Migros l'a prouvé – pardon, j'ai cité le géant orange en question.

D'autres cantons et même d'autres pays ont déjà interdit les sacs en plastique. Au plan national, une motion acceptée par les deux chambres demande également l'interdiction des sacs en plastique. On n'est donc pas tout à fait dans l'utopie. L'actualité nous donne un nouvel exemple. Il y a un mois, la Ville de Nyon a pris une longueur d'avance sur nous en distribuant des sacs compostables au marché. Pourquoi, chers collègues, devrait-on considérer comme utopique ce qui se fait déjà ailleurs? Lausanne n'a pas besoin d'être attentiste et frileuse. Notre Ville peut préparer le terrain avec les commerçants, avec les composteurs et décider d'aller de l'avant avec une solution qui ne ferait que des gagnants. Elle faciliterait la vie des habitants, elle réduirait la pollution liée à la consommation de plastiques et elle augmenterait la quantité et la qualité du compost lausannois.

J'annonce mes intérêts : je suis analyste en environnement, je fais des écobilans. J'ai fait moi-même l'écobilan des sacs compostables utilisés par le géant orange et je peux vous dire que c'est une solution écologique – c'est d'ailleurs ce qui m'a convaincu de proposer cette solution –, parce qu'elle permet d'améliorer le recyclage ; de plus, c'est une solution qui ne nuit pas au processus de compostage. J'ai fait des visites de compostières pour m'en assurer. Je vous remercie de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR): – Je comprends bien votre souci, monsieur Rossi, et votre volonté d'améliorer la qualité du compost. Je pense d'ailleurs que tout le monde peut partager cette préoccupation; jusque-là, nous sommes tout à fait d'accord. La question c'est de savoir comment on peut informer, éduquer et sensibiliser la population.

Je vais demander à M. Tétaz de projeter un document. (Le document est affiché au rétroprojecteur.) A mon sens, le Service d'assainissement fait un travail réel d'information. J'ai reçu ce document – même moi, monsieur Pidoux; le Service d'assainissement a réussi à me trouver malgré ma particule (rires dans la salle). Toute la population lausannoise a reçu ce document, dans lequel il est écrit : « Que mettre dans le container à végétaux crus? » On vous donne une liste exhaustive de tous les fruits et légumes crus que vous pouvez jeter dans le compost. A gauche, vous avez le petit vu en vert, donc tout ce qui est bon et que l'on peut verser dans le container à végétaux crus. Et il y a une croix pour tout ce que l'on ne peut pas jeter dans le compost. En dessous, il est indiqué « Les sacs compostables [respectant la norme EN13432], uniquement vidés de leur contenu ». Cela peut paraître un peu curieux, néanmoins je pense qu'il y a une bonne raison

Je vous ai apporté un petit sac comme ceux que vous trouvez chez le géant orange dont vous avez parlé, ou dans d'autres centres de distribution. Il est indiqué sur ce sac qu'il compostable, biodégradable, et a toutes les qualités; il porte effectivement la mention EN13432. Donc, vous pouvez mettre celui-là au compost. Si tout le monde respectait les consignes, c'est-à-dire n'y mettait que ce qui est compostable, il n'y aurait pas besoin d'ouvrir le sac et de le verser dans le container. D'après ce que j'ai pu apprendre du Service d'assainissement, auquel j'ai téléphoné avant pour ne pas dire n'importe quoi, c'est pour cette raison qu'on doit l'ouvrir et verser le contenu dans le compost. Je ne sais pas ce que l'on peut faire de plus.

Vous avez dit que la Ville de Nyon – vous l'avez dit deux fois ce soir ; vous voyez que je vous ai bien écouté – distribuait ces sacs biodégradables au marché. J'imagine qu'ils sont identiques à ceux-là. Donc, vous avez fait rire toute l'assistance en disant qu'il fallait le vider. J'imagine donc qu'à Nyon, on ne fait pas mieux, on fait pareil. Voilà, je ne sais pas ce que le Service d'assainissement peut faire de plus si la population ne l'écoute pas. C'est comme tout ce que l'on a voté pour « l'éducation, c'est l'affaire de tous », et toutes ces problématiques de sensibilisation de la population. Ma foi, ce sont des messages difficiles à faire passer. Raison pour laquelle, en ce qui me concerne en tout cas, et en ce qui concerne une partie du PLR, je ne suis pas sûre de soutenir votre postulat, qui ne fera que donner du travail supplémentaire à l'administration, qui n'en manque certainement pas. Je vous invite à ne pas accepter ce postulat, ou à tout le moins à vous abstenir.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): — J'aimerais demander à M^{me} de Meuron d'afficher de nouveau son petit papier de la Commune. Justement, les sacs compostables ne sont pas permis dans les containers à végétaux crus!

M^{me} **Sylvianne Bergmann**: — M^{me} de Meuron est une personne sérieuse, elle intervient toujours en étant soigneusement préparée. Mais elle aurait pu intervenir sans être préparée du tout, parce que si l'utilisation des sacs compostables ou non compostables était si évidente, il n'y aurait pas besoin de toutes ces informations ; cela devrait être inné. Je vois qu'il faut toute sorte d'informations, d'où l'intérêt du postulat de M. Rossi, que je vous invite à renvoyer à la Municipalité.

M. Johann Dupuis (La Gauche): — J'aimerais remercier M^{me} de Meuron pour sa pédagogie excellente sur comment éduquer le petit consommateur à trier de manière adéquate ses déchets, à lui apprendre comment utiliser un sac de compost. Mais peut-être qu'elle conviendra avec moi que ce qui est intéressant dans le postulat de M. Rossi, ce n'est peut-être pas d'agir systématiquement par l'éducation — qui semble si difficile — de ces jeunes gens, mais d'agir sur la cause du problème, c'est-à-dire le fait que des magasins mettent à disposition des sacs non compostables. J'aurais bien aimé savoir si la Ville a le

pouvoir d'ordonner à toutes les grandes surfaces de ne mettre à disposition que des sacs parfaitement compostables.

M^{me} **Séverine Evéquoz (Les Verts)**: – Je voulais juste noter la condescendance ambiante de ce soir dans l'ensemble des prises de position. Je trouve vraiment que c'est dommage.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): — Alors, sans aucune condescendance, que je serais quasiment seul de mon groupe à avoir *(rires dans l'assemblée)*, je crois que la remarque de notre collègue Dupuis est bonne. On peut toujours citer une ville exemplaire, mais reste à savoir si les chalands qui alimentent le marché de Nyon ont un réel effet en dehors de l'effet d'exemplarité.

Ce sujet est à peine de niveau cantonal et, en tous les cas, de niveau national, parce que la question et le problème que soulève M. Rossi sont réels. La valeur d'un compost, sa valeur non seulement commercialisable, mais le fait que des agriculteurs, des viticulteurs ou des maraîchers le reprennent, c'est le fait qu'il soit exempt de déchets plastiques. Or ces déchets plastiques sont un véritable fléau. Il existe des moyens manuels de les trier, mais ce n'est véritablement plus de notre époque, et c'est désespérant de le faire. Il existe des moyens aériens, par des souffleries, genre moissonneuse-batteuse, où on se base sur la différence de densité du plastique par rapport aux végétaux pour essayer d'en sortir le plus possible. Quoi qu'il en soit, c'est un problème réel et qui va en empirant, ce qui est désolant, parce qu'on ne pourra bientôt plus trouver d'amateurs pour des composts de grande valeur pour améliorer la qualité des sols à cause de cette présence récurrente des plastiques.

Je voterai contre, ce qui n'aura pas un grand poids, étant donné que nous ne sommes pas très nombreux ce soir, car il me semble que cette réflexion doit être portée au minimum au niveau cantonal, que je m'engage à soutenir. J'espère que cela finira au niveau national, parce que le géant orange, pour grand qu'il soit, n'est pas seul, et il faudrait que les autres surfaces suivent le mouvement. Mais, monsieur Rossi, la question que vous soulevez est bel et bien réelle.

M. Vincent Rossi (Les Verts): – C'est vrai que j'ai axé mon argumentaire sur les sacs compostables, mais je voulais compléter, parce que mon postulat ne parlait pas que de la mise à disposition de ces sacs, mais aussi d'impliquer les acteurs de la grande distribution et des commerçants; cela répond à M. Chollet. C'est quelque chose que l'on peut coordonner.

Je vous rappelle que dans le préavis 2012/24 qui instaurait la taxe au sac, les grands distributeurs et les commerçants étaient élevés au rang de partenaires pour la faisabilité des sacs taxés. On pourrait donc continuer à travailler avec ces partenaires simplement par consensus, c'est-à-dire que les distributeurs optent pour le sac compostable spontanément, sans avoir besoin de recourir à la contrainte.

Mon postulat parle aussi de l'ancienne campagne de communication pour améliorer la connaissance du compost et connaître sa valeur. Quand on voit l'état d'un compost rempli de petits lambeaux de plastique, personne n'a envie de planter ses tomates dedans. Il faut se rendre compte qu'on vit de cela finalement, notre nourriture vient de la terre et la terre est ce qu'on lui donne. Il faut peut-être insister sur cette valeur.

J'ai bien vu le document de M^{me} de Meuron, qui est symptomatique du problème : il y a trois paragraphes de texte illisible, ce n'est pas plurilingue, ce n'est pas illustré, ou à peine. Il y a des exemples à côté de nous. En août 2014, la Commune de Renens a fait une campagne de communication illustrée et plurilingue. On peut faire mieux ! Je sais que le Service d'assainissement fait déjà de bonnes choses, mais il y a d'autres exemples que le document qui a été projeté, qui sont bien plus abordables en termes de langage et d'illustrations.

Ce postulat est un ensemble, c'est un plan qui parle à la fois de disponibilité des sacs compostables, de collaboration avec les commerces et de campagne de communication de la Ville. J'espère que vous accepterez de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Olivier Français, municipal, Travaux: — Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais puisqu'une question est posée, je vais répondre à M. Dupuis. La réponse est non, Lausanne ne peut pas imposer un mode de faire au reste de la terre, au reste de la Suisse ou au reste du Canton. Le monde idéal, c'est celui de M. Rossi, mais le monde réel n'est pas celui-là, il est tout autre, parce qu'il y a d'autres distributeurs que la Migros.

C'est vrai que si les grands distributeurs s'associaient pour une démarche commerciale et pour aller dans ce sens, ce serait bien, mais ce n'est pas au niveau de la Commune que l'on prend ce type de décision, c'est au minimum au niveau du Canton, voire des cantons, et de la Berne fédérale; c'est pourquoi nous avons tendance à aller au niveau de la Berne fédérale pour chercher la solution, pour proposer systématiquement ce type de sacs pour ne pas avoir de problèmes de compost.

En charge financière pour la Ville de Lausanne, ce sont un à deux postes de travail en moyenne pour enlever les sacs plastiques dans les composts, parce qu'on ne peut pas y laisser cette matière ; il faut la trier. Les deux distributeurs dont j'ai parlé tout à l'heure, à Lavigny ou à Belmont, ont un problème de ressources. Résultat des courses : quand ils voient ce type de sacs, ils refusent d'exploiter la commune, ou alors ils font payer cette charge à la collectivité. Donc, tant qu'on n'a pas trouvé une solution coordonnée avec les cantons, et en particulier avec la Confédération, ce monde idéal restera idéal, sinon ce sera une charge relativement importante.

Je veux bien faire encore un préavis dans les huit mois et vingt-quatre jours qui me restent. Pas de problème, je vous l'écris, mais je vais vous dire exactement la même chose que cette réponse. J'aime bien les postulats, je n'ai rien contre, parce que vous avez des préoccupations, on vous donne la réponse la plus propre qu'on peut vous donner, la plus réelle. Si vous repoussez encore ce postulat vers l'administration, vous allez avoir le même type de réponse, cela ne changera pas d'un iota. Alors, je pense que vous avez ici la réponse; on vous parle de notre effort continu auprès de la collectivité pour apporter des solutions, pour prendre langue avec un autre distributeur, qui est aussi un géant à couleur un peu rose, un peu orange. Et puis, il y en a d'autres, avec lesquels on devrait prendre contact. On peut être la commune leader au niveau de la région et des périmètres de gestion pour inciter ces distributeurs à aller de l'avant, mais il suffit qu'il en reste quelques-uns et cela nous pose des problèmes au sein des périmètres de gestion. Toutes ces informations vous sont données dans le rapport de commission; maintenant, c'est à vous d'en faire une appréciation. Si vous voulez encore qu'on coupe un ou deux arbres pour la réponse à cet objet, il n'y a aucun problème, on le fera, mais, pendant ce temps, on ne fera pas autre chose.

La discussion est close.

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur remplaçant: – Le postulat a été accepté par 5 voix et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 37 voix contre 14 et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du bourbier » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Communication

Clôture de la séance

Le président: — Il faudra réfléchir au rythme de nos séances. La période électorale s'annonce. On peut avoir des séances plus longues, jusqu'à 23 h-23 h 30, voire minuit, pour autant que nous ayons le quorum. Ou alors, nous pouvons éventuellement avoir des séances supplémentaires. Je vous laisse méditer pendant les vacances d'automne, pour ceux qui en ont. Je vous souhaite de bonnes vacances!

La séance est levée à 22 h 30.

Rédaction et mise en page : Patricia Pacheco Delacoste

Abonnements: Bureau des huissiers Place de la Palud Case postale 1002 Lausanne 021 315 22 16

Annexe

Liste des membres du Conseil communal de Lausanne Etat au 7 octobre 2015 sann

e G⊓



Secrétariat
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
Tél. 021 315 21 01/03
conseil@lausanne.ch

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL **LÉGISLATURE 2011 – 2016**

(mise à jour : 7 octobre 2015)

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Longeraie 7 1006 Lausanne	021 635 17 17	079 350 09 66 021 601 26 25	021 635 17 19 021 616 32 15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	ODC
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58.38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	soc
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. de la Chablière 35 1004 Lausanne		078 872 59 19 021 646 56 26		eddy.ansermet@bluewin.ch	PLR
AUBERT Éliane	Directrice école sup. santé	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne	021 557 07 50	078 634 12 67 0 021 311 73 35	021 557 07 60	eliane.aubert@vd.ch elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur EPFL en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 653 64 45	079 513 94 72 021 648 07 89	021 653 21 28	valery.beaud@gmail.com	>
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079 862 32 73 021 323 98 74		sylbergmann@hotmail.com	>
BETTSCHART-NARBEL Florence	Avocate Féd. Romande des Consommateurs	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	051 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BLANC Mathieu	Avocat	Ch. de la Fauvette 4 1012 Lausanne	021 863 63 00	079 488 53 41		mblanc@froriep.ch	PLR
BONNARD Claude	Chimiste Coll. sci. EPFL	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021 693 06 01	076 372 75 14 021 312 75 14		claude.bonnard@citycable.ch	>
BOVET Laurianne	Enseignante spécialisée	Rue du Vallon 2 1005 Lausanne		021 311 07 61		laurianne.bovet@bluewin.ch	9
BRAYER Vincent	Professeur Metteur en scène	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Alix-Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
BUCLIN Hadrien	Assistant UNIL	Ch. du Reposoir 9 1007 Lausanne		078 610 81 15		hadrien.buclin@unil.ch	
BÜRGIN Daniel	Ingénieur informaticien	Rue St-Roch 30 1004 Lausanne	021 633 16 71	021 312 30 92		dbu@edenpics.com	NDC
CACHIN Jean-François		Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Juriste Avocat-stagiaire	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66 021 312 25 27		ma.carrel@bluewin.ch	PLR

	Ď
--	---

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne		079 442 16 45 021 646 80 59		jean-marie.chautems@bluewin.ch	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021 310 66 18	078 802 08 72 021 624 67 85	021 310 66 01	muriel.chenaux@unia.ch muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 127 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55	021 652 83 75	jean-luc.chollet@hotmail.com	NDC
CHRISTE Valentin	Étudiant en droit	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		christe@udc-vaud.ch	NDC
CLERC Georges-André	Informaticien breveté	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne	021 316 02 48	079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	NDC
CORBOZ Denis	Musicien Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne		079 276 30 06 021 601 42 26		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021 312 06 76	079 609 53 38 021 601 16 15	021 320 06 97	magalicrausaz@gmail.com	ഗ
de HALLER Xavier	Avocat	Case postale 6852 1002 Lausanne		079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise	Retraitée	Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	>
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	DDC
DUPUIS Johann	Doctorant FNS	Rue du Nord 2 1005 Lausanne	021 557 40 41	077 471 96 01		johann.dupuis@yahoo.fr	ഗ
ÉVÉQUOZ Séverine	Ingénieure en gestion de la nature HES	Av. de la Dôle 14 1005 Lausanne	022 388 54 93	076 383 52 36 021 311 11 94	022 388 55 20	severine.evequoz@lausanne-cc.org	>
FALLER Olivier	Musicien	Av. du Léman 16 1005 Lausanne		078 722 19 35 021 323 02 52		ofaller@bluewin.ch	SOC
FELLI Romain	Chercheur université de Genève	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	ASP / Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	NDC

|--|

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
GAILLARD Benoît	Collaborateur personnel (État de VD)	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25	021 711 12 12	guy.gaudard@bluewin.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021 646 11 41	079 606 20 25 021 646 11 41	021 648 64 89	a.geb@romandie.com	>
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 00	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GRABER Nicole	Architecte Paysagiste	Av. de l'Avant-Poste 21 1005 Lausanne	021 963 64 45	078 823 87 00 021 711 18 67		nicole.graber@gmail.com	>
GRAF Albert	Huissier courrier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021 315 72 26	079 204 81 80 021 652 50 16		albert.graf@bluewin.ch albert.graf@lausanne.ch	nDC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079 345 68 78	079 345 68 78	-	claude.grin@gmail.com	>
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. assurances indépendant	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne		079 964 27 39		pahildbrand@hotmail.com	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	ŋ
HUGUENET François	Conseiller en communication	Dapples 54 – FTC Comm. 021 614 77 76 1006 Lausanne		079 455 82 31 021 601 25 48		fhuguenet@hotmail.com francois.huguenet@ftc.ch	>
ICHTERS Anne-Lise	Retraitée	Case postale 113 1000 Lausanne 12		076 367 77 23		a.ichters@bluewin.ch	PLR
JEANMONOD Alain	Avocat	Av. de Florimont 30 1006 Lausanne		078 743 99 13		alain.jeanmonod@gmail.com	PLR
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	PI. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	soc
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Av. Beauregard 1 1007 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01 021 544 80 42		henri@klunge.ch	PLR

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	Courriel	Groupe
KNECHT Evelyne	Comédienne	Rue Curtat 6 1005 I ausanne	079 604 08 14			evelyne@popvaud.ch	O
KNECHT Myrèle	Assistante sociale	Ch. de Maillefer 123 1018 Lausanne	021 342 03 39	079 639 00 20 021 648 64 31		myrelek@citycable.ch myrele.knecht@psb.admin.ch	soc
LAPIQUE Gaëlle	Chargée de projet ONG	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	031 307 22 48	078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	>
LENOIR Philippe	Délégué à la propreté du domaine public	Ch. du Village 15 1012 Lausanne	021 315 52 72	079 330 09 18		philippe.lenoir@lausanne.ch philippe.lenoir@bluewin.ch	PLR
LITZISTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue des Crêtes 2A 1018 Lausanne	022 329 99 29	021 311 55 79		itzistorf@equiterre.ch	>
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97	021 652 63 97	francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne		079 210 76 45 021 320 20 02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079 409 28 34	079 409 28 34 021 601 95 94	021 601 95 94	mayorisabelle@yahoo.fr	>
MEYLAN Jean	Retraité du service public	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne		078 646 02 09 021 544 75 58		ean.meylan@lausanne-cc.org	SOC
MEYSTRE Gilles	Président de GastroVaud	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne	021 320 80 21	079 204 52 15 (021 624 88 13	121 320 60 86	gilles.meystre@gastrovaud.ch gilles.meystre@gmail.com	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							>
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	soc
MORENO Maurice	Contôleur interne	Ch. des Bancels 8 1004 Lausanne		079 691 36 21		mauricemoreno@bluewin.ch	npc
MOSCHENI Fabrice		Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne	021 619 06 75	079 658 49 24		moscheni@udc-vaud.ch fmoscheni@yahoo.fr	UDC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MOTTIER Vincent	MSP	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	024 424 12 12	079 833 73 78 0 021 601 16 15	024 424 12 13	vincentmottier@bluewin.ch	G
MÜLLER Élisabeth	Nutritionniste retraitée	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021 320 25 81		emmuller@bluewin.ch	>
NEUMANN Sarah	Secrétaire générale HETSR	Place du Tunnel 8 1005 Lausanne	021 620 08 80	079 664 65 67 021 311 69 06	021 620 08 89	sarah.neumann@bluewin.ch	SOC
NSENGIMANA NKIKO	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021 315 62 15	079 959 37 28 021 648 74 04		nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	>
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 731 00 51	079 448 61 46 021 647 47 35		oberson@udc-vaud.ch	NDC
OPPIKOFER Pierre-Yves	Syndicaliste	Av. des Boveresses 76 1010 Lausanne	021 648 19 35	078 712 75 13 021 646 00 63	021 648 19 37	oppikofer@ssp-vpod.ch	
OSTERMANN Roland	Retraité	Rte de Praz-Gilliard 15 1000 Lausanne 26		021 784 15 23		ostermann@bluewin.ch	>
PAIN Johan	Conducteur tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	Ŋ
PAYOT David	Travailleur social	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne	021 320 53 93	078 647 12 86 021 646 28 70		david.payot@lausanne-cc.org	Ŋ
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumenets 12B 1000 Lausanne 26		079 447 21 38 021 784 12 69		cd.perrin@bluewin.ch	PLR
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 16 91	078 603 08 58 021 546 33 52		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Formateur diplômé Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021 652 90 62	021 652 90 22	021 652 90 76	bpicard@bluewin.ch	PLR
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical retraité	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne		079 212 16 13 021 646 25 08		michel.pitton@formatyp.ch blaisemichel.pitton@bluewin.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	Ide-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	soc
REBEAUD Laurent	Journaliste	Av. de Chailly 22 1012 Lausanne	021 316 05 14	078 927 22 50 021 652 65 25	021 316 40 52	Irebeaud@citycable.ch	>
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021 316 42 12	021 652 96 04	021 316 42 72	jresplen@citycable.ch	O

|--|

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	Courriel	Groupe
ROCH Karine	Géologue	Ch. de Montelly 33 1007 Lausanne	021 624 26 51	079 283 32 50		karine.roch@citycable.ch	>
ROSSI Vincent	Ing. EPFL - analyste environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88	021 693 91 96	vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@quantis-intl.com	>
RUIZ VAZQUEZ Francisco		Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076 516 56 34 021 312 17 24		frruiz@bluewin.ch	soc
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 0 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmann@citycable.ch yvan.salzmann@me.com	SOC
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	NDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 683 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	NDC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44		021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My		Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
UNAL Ismail	Chauffeur	Av. Gratta-Paille 20 1018 Lausanne	021 648 53 53	079 433 80 58 021 647 93 70	021 647 93 70	iunal@msn.com	Ŋ
VELASCO Maria	Conseillère sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021 692 21 16	021 329 09 08	021 692 21 15	maria.velasco@unil.ch	>
VOIBLET Claude-Alain		Av. Vallombreuse 52 1004 Lausanne	021 806 32 90	079 251 22 06 021 806 32 91		voiblet@udc.ch	NDC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		voutat.m@bluewin.ch marlenevoutat@yahoo.fr	Ŋ
WILD Diane	Biologiste Key Account Manager	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78 021 351 42 04	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021 215 37 18	079 356 55 03 021 646 05 15		anna.zurcher@bluewin.ch	SOC

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Président : M. Philippe Mivelaz

- 1. Alvarez Henry Caroline
- 2. Brayer Vincent
- 3. Chautems Jean-Marie
- 4. Chenaux Mesnier Muriel
- 5. Corboz Denis
- 6. **Decollogny** Anne-Françoise
- 7. Faller Olivier
- 8 Felli Romain
- 9. Gaillard Benoît
- 10. Gazzola Gianfranco
- 11. Joosten Robert
- 12. Kessler Sébastien
- 13. Knecht Myrèle
- 14. Mach André
- 15. Marly Gianna

- 16. Marti Manuela
- 17. Martin Pedro
- 18. Meylan Jean
- 19. Mivelaz Philippe
- 20. Neumann Sarah
- 21. **Philippoz** Roland
- 22. Pitton Blaise Michel
- 23. Rastorfer Jacques-Etienne
- 24. Ruiz Vazquez Francisco
- 25. **Salzmann** Yvan
- 26. Schneider Gianni-John
- 27. Thambipillai Namasivayam
- 28. Tran-Nhu Thanh-My
- 29. **Zürcher** Anna

2. GROUPE PLR Les Libéraux-Radicaux

(24 membres)

Président : M. Pierre-Antoine Hildbrand

- 1. **Ansermet** Eddy
- 2. Aubert Éliane
- 3. **Bettschart-Narbel** Florence
- 4. Blanc Mathieu
- 5. **Briod** Alix-Olivier
- 6. Cachin Jean-François
- 7. Calame Maurice
- 8. Carrel Matthieu
- 9. de Haller Xavier
- 10. de Meuron Thérèse
- 11. **Gaudard** Guy
- 12. Gendre Jean-Pascal

- 13. Henchoz Jean-Daniel
- 14. Hildbrand Pierre-Antoine
- 15. **Ichters** Anne-Lise
- 16. **Jeanmonod** Alain
- 17. Klunge Henri
- 18. **Lenoir** Philippe
- 19. Longchamp Françoise
- 20. Meystre Gilles
- 21. Pernet Jacques
- 22. Perrin Charles-Denis
- 23. Picard Bertrand
- 24. Wild Diane



3. GROUPE 'LES VERTS'

(20 membres)

Présidence : M^{me} Séverine **Évéquoz** et M. Valéry **Beaud**

1.	Beaud	Va	léry
----	-------	----	------

2. Bergmann Sylvianne

3. Bonnard Claude

4. **Dubas** Daniel

5. Evéquoz Séverine

6. Gebhardt André

7. Graber Nicole

8. Grin Claude Nicole

9. Huguenet François

10. Lapique Gaëlle

11. Litzistorf Spina Natacha

12. Mayor Isabelle

13. Michaud Gigon Sophie

14. **Müller** Elisabeth

15. Nsengimana Nkiko

16. Ostermann Roland

17. Rebeaud Laurent

18. Roch Karine

19. Rossi Vincent

20. Velasco Maria

4. GROUPE UDC Union Démocratique du Centre

(13 membres)

Présidente : M^{me} Sandrine **Schlienger**

- 1. Abbet Raphaël
- 2. Bürgin Daniel
- 3. Chollet Jean-Luc
- 4. Christe Valentin
- 5. Clerc Georges-André
- 6. **Ducommun** Philippe
- 7. Fracheboud Cédric

- 8. Graf Albert
- 9. Moreno Maurice
- 10. Moscheni Fabrice
- 11. Oberson Pierre
- 12. Schlienger Sandrine
- 13. **Stauber** Philipp
- 14. Voiblet Claude-Alain

5. GROUPE 'LA GAUCHE' POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants

(13 membres)

Président : M. Alain Hubler

- 1. **Boyet** Laurianne
- 2. Buclin Hadrien
- 3. Crausaz Mottier Magali
- 4. **Dupuis** Johann
- 5. Hubler Alain
- 6. **Knecht** Evelyne
- 7. Mottier Vincent

- 8. **Oppikofer** Pierre-Yves
- 9. Pain Johan
- 10. Payot David
- 11. **Resplendino** Janine
- 12. Unal Ismail
- 13. Voutat Marlène



BUREAU DU CONSEIL 2015-2016

Président :	M. Yvan Salzmann (Socialiste)
1 ^{er} vice-président :	M. Philippe Ducommun (UDC)
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Marlène Voutat (La Gauche)
Scrutateurs:	M. Henri Klunge (Libéral-Radical) M. André Gebhardt (Les Verts)
Scrutateur suppléant : Scrutatrice suppléante :	M. Jacques-Étienne Rastorfer (Socialiste) M ^{me} Nicole Graber (Les Verts)
Secrétariat du Conseil :	
Secrétaire du Conseil :	M. Frédéric Tétaz Tél.: 021 315 21 01 Télécopie: 021 315 20 02 Courriel: frederic.tetaz@lausanne.ch
Assistante administrative :	M ^{me} Dominique Monbaron Tél.: 021 315 21 03 Télécopie: 021 315 20 07 Courriel: dominique.monbaron@lausanne.ch
Secrétaires (gestion électronique de documents) :	M ^{me} Brigitte Paillard Tél.: 021 315 21 06 Courriel: brigitte.paillard@lausanne.ch
	M ^{me} Corinne Zoss Tél.: 021 315 21 06 Courriel: corinne.zoss@lausanne.ch
Rédactrice du Bulletin du Conseil :	M ^{me} Patricia Pacheco Delacoste Tél.: 021 315 28 27 Courriel: patricia.pacheco@lausanne.ch
Bureau électoral général :	
Président :	M. Yvan Salzmann (Socialiste), président du Conseil
Membres:	M. Henri Klunge (Libéral-Radical), scrutateur M. André Gebhardt (Les Verts), scrutateur
Secrétaire:	M. Frédéric Tétaz , secrétaire du Conseil
Vice-président :	M. Philippe Ducommun (UDC), 1 ^{er} vice-président du Conseil

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2011 pour la législature 2011-2016)

GESTION

Membres:

- 1. Eddy **Ansermet**, libéral-radical
- 2. Florence Bettschart-Narbel, libéral-radical
- 3. Maurice Calame, libéral-radical
- 4. Jean-Luc Chollet, UDC, 2^e vice-président
- 5. Magali Crausaz Mottier, La Gauche
- 6. Gianfranco **Gazzola**, socialiste, 1^{er} vice-président
- 7. Claude Nicole **Grin**, Les Verts
- 8. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical, *président*
- 9. Alain Hubler, La Gauche
- 10. Gianna Marly, socialiste
- 11. Roland **Ostermann**, Les Verts
- 12. Blaise Michel Pitton, socialiste
- 13. Jacques-Etienne Rastorfer, socialiste
- 14. Laurent **Rebeaud**, Les Verts
- 15. Claude-Alain Voiblet, UDC

Secrétariat :

p.a. Secrétariat du Conseil communal

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

FINANCES

Membres:

- 1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts, *I*^{re} vice-présidente
- 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
- 3. Jean-François Cachin, libéral-radical
- 4. Valentin Christe, UDC
- 5. Georges-André Clerc, UDC
- 6. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
- 7. Séverine **Évéquoz**, Les Verts
- 8. Benoît Gaillard, socialiste
- 9. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical
- 10. Françoise **Longchamp**, libérale-radicale, 2^e vice-présidente
- 11. André Mach, socialiste
- 12. Philippe Mivelaz, socialiste
- 13. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche, président
- 14. David Payot, La Gauche
- 15. Roland Philippoz, socialiste

Secrétariat :

p.a. Service financier

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

PÉTITIONS

Membres: 1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste

- 2. Xavier de Haller, libéral-radical
- 3. André Gebhardt, Les Verts
- 4. Anne-Lise **Ichters**, libérale-radicale
- 5. Henri Klunge, libéral-radical,
- 6. Johan Pain, La Gauche
- 7. Francisco Ruiz Vazquez, socialiste
- 8. Sandrine Schlienger, UDC, présidente
- 9. Maria Velasco, Les Verts, vice-présidente
- 10. Anna Zürcher, socialiste

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

Membres: 1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts

- 2. Magali Crausaz Mottier, La Gauche
- 3. Xavier de Haller, libéral-radical
- 4. Jean Meylan, socialiste
- 5. Pierre **Oberson**, UDC

Suppléant-e-s: 1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radicale

- 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
- 3. Cédric Fracheboud, UDC
- 4. Philippe Mivelaz, socialiste
- 5. David **Payot**, La Gauche

Secrétariat : p.a. Service financier

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

POLITIQUE RÉGIONALE

Membres: 1. Éliane **Aubert**, libérale-radicale

- 2. Valéry Beaud, Les Verts, président
- 3. Alix-Olivier Briod, libéral-radical
- 4. Jean-Luc Chollet, UDC
- 5. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
- 6. Romain Felli, socialiste
- 7. Robert **Joosten**, socialiste
- 8. Natacha Litzistorf Spina, Les Verts
- 9. Jean Meylan, socialiste
- 10. Gilles **Meystre**, libéral-radical, 1^{er} vice-président
- 11. Sophie Michaud Gigon, Les Verts
- 12. Fabrice Moscheni, UDC
- 13. Johan **Pain**, La Gauche, 2^e vice-président
- 14. Marlène Voutat, La Gauche
- 15. Diane **Wild**, libérale-radicale

Secrétariat : p.a. Service du développement de la ville et communication

Escaliers du Marché 2, case postale 6904, 1002 Lausanne